

UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE

UFR DE LANGUES

DÉPARTEMENT D'ETUDES GERMANIQUES



Licence

Domaine : Arts, Lettres et Langues

**Mention : Langues, Littératures et Civilisations
étrangères**

Spécialité : ALLEMAND

Année universitaire 2012-2013

Brochure gratuite

U.F.R. DE LANGUES

DEPARTEMENT D'ETUDES GERMANIQUES

Direction du département :

Mme Katja SCHUBERT	Directrice	Bureau 209	tél. 01 40 97 76 78
Mme Laurence GUILLON	Co-directrice	Bureau 209	tél. 01 40 97 76 78

Secrétariat: Mme Catherine LAROCHE
Bâtiment V 131 tél. 01.40.97.47.07

ENSEIGNANTS

BRIU Jean-Jacques	Professeur, langue et linguistique
CAILLEUX Dorothée	Maître de Conférences, Langue,
COHEN-AVENEL Pascale	Professeur, littérature et histoire des idées
CORA Sieglinde	Lectrice
DEJEUMONT Catherine	Maître de Conférences, Langue et Linguistique (L.E.A.)
DEMME Géraldine	Maître de Conférences, Droit allemand
DIJOUX-ROHLFING	Professeur, Droit allemand
FLUCKE Franziska	Lectrice du DAAD
GUILLON Laurence	Maître de Conférences, Langue, Civilisation
KLOSTIUS Volker	Lecteur
KRULIC Brigitte	Professeur (L.E.A.)
LE GRAND-TICCHI Sylvie	Maître de Conférences, Civilisation
LISACK Lucille	PRAG
PAILHES Anne-Marie	Maître de Conférences, Civilisation (L.E.A.)
PEGLOW Kerstin	Maître de Conférences, Droit allemand
REYGNIER Marie	PRAG
SCHUBERT Katja	Maître de Conférences, Langue et Littérature
STUBBE, Cornelia	Maître de Conférences, Economie/Allemand
WECKERT Elina	Lectrice

SOMMAIRE

Informations générales.....	3
Adresses utiles	4
Séjours en Allemagne	5
• Licence 1ère année :	
○ 1er semestre	6
○ 2ème semestre.....	9
• Licence 2ème année :	
○ 1 ^{er} semestre UE. majeure	13
○ 1 ^{er} semestre UE. mineure.....	18
○ 2 ^e semestre UE majeure	20
○ 2 ^e semestre UE mineure.....	23
• Licence 3ème année :	
○ 1er semestre	24
○ 2ème semestre.....	29
Modalités d'examen.....	35
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences, 2009/2012	46
Charte des Examens.....	53
Plagiat	58
Calendrier universitaire 2012/2013	61

INFORMATIONS GENERALES

Bibliothèques sur le campus :

Bibliothèque universitaire.,

- Site WEB
scd-bu@u-paris10.fr

Bibliothèque de langues / bât. V

BDIC (accessible à partir du master seulement)

Différents services aux étudiants :

- Université Paris Ouest – Nanterre La Défense
200 Av. de la République 92001 Nanterre Cedex
01 40 97 72 00 <http://www.u-paris10.fr>
- UFR Langues et Cultures étrangères :
Bâtiment V - 1er étage
Responsable administrative : Madame Muriel De Flaviis bureau V 124 tél. 01 40 97 76 89
ufr-langues@u-paris10.fr
Responsable de la scolarité : Madame Daniela Peslin, bureau V 129 tél 01 40 97 73 76
Secrétariat d'Allemand: Madame Catherine Laroche, bureau V 131 Tel. : 01 40 97 47 07
- Service universitaire de formation des maîtres **SUFOM**
Bât. T 1^{er} étage, bureau T 126 Tel. : 01 47 97 73 43
Sufom@u-paris10.fr
- Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle
Tel. : 01 40 97 75 34 cio@u-paris10.fr <http://scuio.u-paris10.fr>
- Bureau du **tutorat**
Madame Linh Phamkim Assante – Bureau V118 – pklinh@free.fr

ADRESSES UTILES :

Vous pouvez retrouver toutes ces adresses et les liens directs sur le site du département d'études germaniques, rubrique « informations pratiques »

INSTITUT GOETHE :

17, avenue d'Iéna 75016 Paris, tél. 01.44 43 92 30 (bibliothèque, films, conférences)

DAAD (Office allemand d'échanges universitaires) :

Hôtel Duret de Chevry, 8 rue du Parc Royal, 75003 Paris, Tel. 01 44 17 02 30

(séjours en Allemagne, bourses d'études)

email : infodaad@daad.asso.fr

Contact à Nanterre : Franziska FLUCKE (Lectrice du DAAD) mail: fflucke@u-paris10.fr

CIDAL (Centre d'Information et de Documentation de l'Ambassade de l'Allemagne)

tél : 01.44.17.31.31/ même adresse que le D.A.A.D, URL : <http://www.cidal.diplo.de>

OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE (OFAJ) :

51, rue l'Amiral Mouchez, 75013 PARIS, tél. 01.40.78.18.18

FORUM CULTUREL AUTRICHIEN

17, Avenue de Villars, 75007 Paris, tél : 01 47 05 27 10, fax : 01 47 05 26 42 (bibliothèque : mardi, mercredi et jeudi 10h-13h, 14-17h, films, conférences)

internet : www.fca-fr.com; mail : paris-kf@bmaa.gv.at

MAISON HEINRICH HEINE

Fondation de l'Allemagne (Bibliothèque, films, conférences)

27c, Bd Jourdan, 75014 Paris, tél : 01.44.16.13.00, fax : 01.44.16.13.01

INSTITUT HISTORIQUE ALLEMAND

8, rue du Parc Royal, 75003 PARIS

Tél. : 01.42 71 56 16

(bibliothèque accessible aux étudiants à partir du master)

ORIENTATIONS

Le cursus langue, littérature et civilisation étrangère (L.L.C.E.), orienté vers la préparation de la licence d'enseignement, du master et des concours d'enseignement (Agrégation et CAPES d'allemand), comprend une formation en langue, littérature, civilisation et linguistique. Il vise à fournir une formation de culture générale susceptible de déboucher vers diverses professions, parmi lesquelles les métiers de l'enseignement et de la culture.

SEJOURS EN ALLEMAGNE :

PROGRAMME ERASMUS - Responsable: C. DEJEUMONT

Dans le cadre du programme ERASMUS les d'étudiants ayant obtenu le DEUG ou la licence ont la possibilité de passer un ou deux semestres dans les universités allemandes de Berlin (F.U.), Duisburg, Greifswald, Iéna, Köln, Leipzig, Münster, Trier, et à L'université de Louvain/Leuven.

DAAD/PEA

Dans le cadre du Programme d'Etudes Allemandes (PEA) le *Deutscher akademischer Austauschdienst* (DAAD) offre à un certain nombre d'étudiants ayant réussi la première année du DEUG à la session de juin la possibilité de passer le 1er semestre (5 mois) de la 2ème année à l'université de Göttingen (notes intégrées dans le contrôle continu). Le DAAD offre également à un certain nombre d'étudiants ayant obtenu leur licence en juin la possibilité de passer un semestre (5 mois) de leur année de master 1 dans une université allemande. Le DAAD propose également des bourses pour des cours d'été en Allemagne.

BOURSES DES AFFAIRES ETRANGERES

Le ministère des Affaires étrangères offre des bourses pour l'Allemagne (bourses d'été et bourses annuelles). Les dossiers de candidature doivent être retirés à l'adresse ci-dessous et remis courant décembre.

Ministère des Affaires étrangères
Division de la Formation des Français à l'étranger
6 rue de Marignan, 75008 PARIS.

POSTES D'ASSISTANTS - Responsable : P. COHEN

Les étudiants de licence ou de maîtrise peuvent passer une année en Allemagne, en Autriche et en Suisse comme assistant de français dans un établissement d'enseignement secondaire (voir rubrique « informations pratiques » du site du département d'études germaniques).

LICENCE 1^{ère} ANNEE / 1^{er} SEMESTRE, socle

Enseignants référents : Mme Guillon et Mme Schubert

Enseignement disciplinaire, Acquisition de la langue, littérature et civilisation :

VLDLE111 Langue écrite 2,5 ECTS TD 2h Mme Weckert

L'objectif de ce cours est d'améliorer l'expression écrite en allemand en entraînant les étudiants au maniement d'une langue écrite simple et claire.

Cet entraînement à l'expression écrite en langue allemande se concentrera plus particulièrement sur les techniques et les outils du résumé de texte et de la note de synthèse.

Ce cours permettra :

- De vérifier et de consolider les acquis linguistiques de chaque étudiant
- D'acquérir le lexique de base indispensable pour travailler à partir d'un texte
- D'apprendre à convaincre et à organiser son discours avec les articulations logiques
- De manier les verbes qualifiant la démarche intellectuelle d'un auteur

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h30

VLDLO101 Langue orale 2 ECTS TD 1h30 Mme Flucke

Ce cours d'entraînement à la compréhension et à l'expression orale a pour objectif l'acquisition des compétences attendues à un niveau universitaire. Les étudiants s'entraîneront principalement à la compréhension et à la production orale à partir de supports variés : des textes, des documents iconographiques et des documents audio et audiovisuels. Sur la base de ces supports authentiques seront proposés des exercices de résumé, de reformulation, de commentaire et de description.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : présentation orale de 10 minutes et un entretien à la fin du semestre.

Contrôle final dérogatoire : Examen oral

VLDCV101 Civilisation**2 ECTS****TD 1h30****Mme Weckert****Panorama de l'histoire allemande des origines à 1871**

Panorama historique des origines à 1871. Ce cours d'introduction permettra aux étudiants en début de cursus universitaire d'acquérir les outils méthodologiques et les repères chronologiques fondamentaux pour l'étude de l'histoire et de la civilisation des pays germanophones.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h30

VLDLI111 Littérature**2,5 ECTS****TD 1h30****Mme Schubert****Introduction à l'analyse de textes littéraires**

« In der ganz und gar unterschiedlichen Art, in der diese ...Autoren schreiben, erreichen sie in meinem Kopf dasselbe, sie fesseln mich an ihre Sätze und verblüffen mich, dass ich noch einmal neben mir stehe und mit den Sätzen an meinem eigenen Leben arbeiten muss. » (Herta Müller: Der König verneigt sich und tötet, 2003)

Travailler sur sa propre vie en travaillant sur la littérature, s'exposer soi-même au danger d'une interrogation profonde de son existence en lisant des textes littéraires – voilà les revendications de Herta Müller, prix Nobel de la littérature de 2009, concernant l'engagement pris par le lecteur face aux textes. Le TD propose une rencontre avec des auteurs du monde germanophone du 20e siècle (Franz Kafka, Wolfgang Borchert, Christoph Hein, Herta Müller, Gabriele Wohmann, Brigitte Kronauer) et avec des genres littéraires différents (récit court, poème, pièce de théâtre). Il offre une introduction aux méthodes et techniques d'explication et de commentaire de textes littéraires. Les étudiants apprendront à établir une grille de lecture avec le vocabulaire thématique de l'explication de textes tout en mettant à l'épreuve le lien entre littérature et vie.

Bibliographie (toutes ces œuvres se trouvent à la bibliothèque) :

Faure Alain, Geitner Christa, Sauter Roger : Guide pratique de l'explication de texte en allemand. Du Deug au Capes. Paris, Armand Collin 1997.

Picot Roland : Le vocabulaire de l'explication de texte et de la dissertation allemandes. Paris, Masson 1985

Schneider Jan : Guide de l'explication de textes pour germanistes. Paris, Ellipses 1998.

Deutsche Literaturgeschichte. Von den Anfängen bis zur Gegenwart. Stuttgart, Metzler 1991.

Hansers Sozialgeschichte der deutschen Literatur. Vom 16. Jahrhundert bis zur Gegenwart.

München 1992 ff.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Devoir maison

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h30

VLDGR101 Grammaire en ligne 1,5 ECTS TD 1h Mme Reygnier

L'objectif de ce cours est une remise à niveau grammaticale, indispensable en début de cursus universitaire. Ce cours propose des rappels grammaticaux et des séries d'exercices auto-corrigés à réaliser en ligne. Chaque étudiant peut ainsi consolider ou acquérir les fondamentaux de la grammaire allemande à son propre rythme.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit d'une heure

VLDET101 Etudes de textes 1,5 ECTS TD 1h30 Mme Lisack

Cet enseignement a pour but de vous confronter dès le premier semestre avec des textes, et de manière plus générale, avec des documents authentiques ayant trait à l'actualité des pays de langue allemande. Articles de presse bien sûr, mais aussi extraits de romans ou de nouvelles contemporaines ou encore caricatures feront partie du programme. Nous aborderons ainsi modestement les grands débats qui ont cours actuellement en Allemagne, mais aussi en Suisse et en Autriche.

Chaque document proposé sera accompagné de questions visant à faire ressortir l'arrière-plan social et culturel.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Un examen oral en fin de semestre, travaux ponctuels en cours de semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen oral

Enseignement transversal

(relevant de l'allemand LLCE)

VLDME101 Méthodologie des études universitaires Mme Lisack

3 ECTS

1h TD

Travail et documentation universitaire

Les études universitaires demandent certaines techniques et approches qui seront abordées lors de ce cours. Le point de départ sera une réflexion autour de toutes les actions mises en œuvre par les étudiants lors de leurs recherches et apprentissages :

écouter, lire, penser, écrire, parler. Ce cours propose donc une méthodologie précise et pratique de l'univers des études germaniques concernant la collection et le traitement des documents, les recherches littéraires, les recherches sur Internet, la production écrite, l'organisation du plan, l'indication des sources, la préparation des exposés et la présentation orale. Enfin, nous chercherons à aborder quelques questions plus complexes de la recherche scientifique telles que l'historiographie ou la recherche à l'ère digitale.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h30

LICENCE 1^{ère} ANNEE / 2^{ème} SEMESTRE, portail

Enseignement disciplinaire :

VLDTH201 Thème 1,5 ECTS 1h TD Mme Cora

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 0h45

VLDVE201 Version 1,5 ECTS 1h TD Mme Lisack

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 0h45

VLDLO201 Langue orale (labo) 1 ECTS 1h TD Mme Lisack

Ce cours d'entraînement à la compréhension et à l'expression orale a pour objectif l'acquisition des compétences attendues à un niveau universitaire. Comme au premier semestre, les étudiants s'entraîneront à la compréhension et à la production orale à partir de supports variés. Le focus thématique de ce cours sera les villes allemandes. L'objectif est un entraînement à la présentation d'exposés oraux sur des villes allemandes.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Exposé au cours et entretien à la fin du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen oral

On présentera, dans leur contexte historique et générationnel, les grands mouvements littéraires (*Sturm und Drang*, classicisme, romantisme, *Vormärz*, réalisme et naturalisme), leurs grandes figures, les éventuels sous-courants ou courants parallèles, et leurs spécificités pour ce qui est des motifs, des genres et des techniques d'écriture.

Parallèlement à cette présentation, on procèdera au commentaire de poèmes et extraits d'oeuvres.

L'examen sera oral (en français pour les étudiantEs francophones) et portera sur les textes commentés en cours.

TRAVAIL DIRIGÉ

Deux oeuvres au programme :

E.T.A. Hoffmann: *Der Sandmann*, Reclam, Stuttgart, 1965, 2001 (RUB 230)

ISBN 978-3-15-000230-8

Georg Büchner: *Leonce und Lena*, Reclam, Stuttgart, 2005 (RUB 18420)

ISBN 978-3-15-018420-2

Le TD permet d'affiner l'approche proposée dans le cadre du Cours Magistral.

À peine parus, les contes et récits d'E.T.A. Hoffmann rencontrèrent un succès international et furent traduits dans de nombreuses langues, prouvant que l'individuel et l'universel se rejoignent.

La nouvelle fantastique *Der Sandmann*, qui a livré à Offenbach la trame de son opéra et que Freud a décryptée en langage psychanalytique, conserve de nos jours encore tout son mystère. Nous porterons notre attention sur la fascination, ressentie par E.T.A. Hoffmann pour les aspects sombres, voire morbides, de la psyché, et la façon dont l'esthétique romantique (forme brève et combinaison des voix narratives) traduit la déconstruction de l'unité du moi et la déformation du réel.

A travers *Leonce und Lena* (1836) nous analyserons le fonctionnement d'un univers dramatique fondé sur le système des tableaux élisabéthains et un subtil réseau de citations (Shakespeare, Musset, Brentano). Présentée par son auteur comme une comédie, cette pièce très courte, qui s'inscrit entre le conte de fées et la satire féroce de l'absolutisme, pose, à travers des destins tragiques, la question de la légitimité et de l'identité du pouvoir, de l'oeuvre et des personnages de fiction.

Il n'est pas demandé aux étudiantEs de lire des essais critiques. Pour chacune des deux oeuvres au programme, un dossier de travail sera remis : il comprendra une présentation de l'auteur, des grandes lignes et thèmes majeurs de *Der Sandmann* et de *Leonce und Lena*, des extraits de textes critiques, des documents iconographiques, un choix d'expressions utiles en allemand, de sujets d'exposés et une bibliographie.

Les étudiantEs qui ne pourront pas assister (régulièrement) au cours sont priés de se faire connaître dès le début du semestre afin de pouvoir venir retirer un dossier de travail (qui n'est en aucune façon un cours).

Par ailleurs, il est impératif de lire *Der Sandmann* et *Leonce und Lena* avant le début du semestre.

Modalités d'examen du TD :

Contrôle continu : un exposé oral, fait au cours du semestre, et un travail écrit (lors de la dernière séance du semestre). Tous deux se feront en allemand et porteront sur les œuvres du TD

Modalités d'examen du CM :

Contrôle continu : Un oral en français (en juin), qui portera sur le CM

Modalités d'examen de l'U.E. :

Contrôle final dérogatoire CM+TD : Examen oral

Enseignement transversal

(relevant de l'allemand LLCE)

VLDME 201 Méthodologie des études universitaires

3 ECTS

1h TD

Mme Lisack

Travail et documentation universitaire

Les études universitaires demandent certaines techniques et approches qui seront abordées lors de ce cours. Le point de départ sera une réflexion autour de toutes les actions mises en œuvre par les étudiants lors de leurs recherches et apprentissages : écouter, lire, penser, écrire, parler. Ce cours propose donc une méthodologie précise et pratique de l'univers des études germaniques concernant la collection et le traitement des documents, les recherches littéraires, les recherches sur Internet, la production écrite, l'organisation du plan, l'indication des sources, la préparation des exposés et la présentation orale. Enfin, nous chercherons à aborder quelques questions plus complexes de la recherche scientifique telles que l'historiographie ou la recherche à l'ère digitale.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h30

TUTORAT – 1^{ère} année

Encadrement : Mme Linh Phamkim Assante

Dispensés par des étudiants avancés (inscrits en master ou plus), les séances de tutorat sont prévues pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants en matière de grammaire, d'expression, de méthodologie ou d'organisation du travail universitaire.

Deux formules principales sont envisagées :

-des séances d'1 heure de conversation en langue allemande animées par des tuteurs-étudiants germanophones seront proposées chaque semestre. La régularité de la participation des étudiants y est un pré-requis.

-des séances d'aide ponctuelle ("à la carte") seront également proposées dans les divers domaines décrits ci-dessus.

LICENCE 2^{ème} ANNEE / 1^{er} SEMESTRE

Allemand UE majeure

VLDTR311 **Version/Thème** **3 ECTS** **Mme Reynier/Mme Cora**
1h TD + 1hTD

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit

VLDGR301 Grammaire **1,5 ECTS** **1h30 TD** **M. Briu**

Lexique et syntaxe : La Rection en allemand

Etude d'un phénomène lexical et syntaxique fondamental : la rection casuelle, prépositionnelle et conjonctionnelle du Verbe, du Nom et de l'Adjectif.

Bibliographie : Grammaires AZ (Hatier), Bresson (Hachette), Schanen & Confais (Nathan)

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit

VLDLO301 Atelier de langue orale **1,5 ECTS** **1h30 TD** **Mme Cora**

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen oral

Vous pouvez aussi vous familiariser avec l'univers et l'esprit du roman en découvrant son adaptation pour le cinéma (disponible en DVD) : *Silentium!* de Wolfgang Murnberger. Attention cependant : le film et le livre sont assez différents.

Prolongement et illustration du Cours Magistral VLDLI301, ce TD portera sur *Silentium!*, roman policier de Wolf Haas, auteur-culte en Autriche depuis une dizaine d'années. Le roman policier, qui s'est enfin imposé dans les vies littéraires allemande et autrichienne, est à l'origine de publications dans lesquelles le meilleur côtoie bien entendu le pire.

Pouvant être lus comme de simples romans policiers, tout en transcendant brillamment le genre, les romans de Wolf Haas ont sans conteste leur place dans un TD sur le roman de langue allemande du XX^e siècle.

Que ceux-ci soient devenus de véritables phénomènes de société, à forte connotation identitaire, n'est pas le fruit du hasard. On verra pourquoi dans ce TD, et notamment de quelle façon *Silentium!* renouvelle une approche subversive et décalée du langage, joue avec les codes du roman policier, et, par un recours systématique à la digression, à la réflexivité et à l'éclatement des structures narratives, s'inscrit dans la grande tradition européenne du roman.

Seront également présentés dans ce TD des extraits de l'adaptation pour le cinéma de *Silentium!* et de sa version en livre audio lue par Wolf Haas.

Bibliographie:

Si vous ne lisez qu'un ouvrage critique, ce sera :

- Pierre BAYARD, *Qui a tué Roger Ackroyd?* Les Éditions de Minuit, Paris, 1998, 2002, 2008. Collection "MDouble"

Un essai fulgurant et terriblement stimulant sur le roman d'Agatha Christie. Explorant les creux de la narration tout en analysant l'acte de lecture, Pierre Bayard met en place sa propre logique, explore les pièges et les richesses de la polysémie du roman policier... et nous livre son propre coupable.

Comme rien n'interdit de lire davantage, voici d'autres directions:

Pour une introduction au roman policier en Autriche :

- Marie REYGNIER, *Articles Autriche, Wolf Haas, Helmut Zenker, Alfred Komarek* in : Claude MESPLÈDE (Éd.), *Dictionnaire des littératures policières*, Éditions Joseph K. Nantes, 2003, Nouvelle édition mise à jour, 2007, 2 tome 1.

Cet ouvrage de référence peut-être déjà épuisé et assez coûteux (50€ le tome) pourra être consulté à la BILIPO, bibliothèque spécialisée de la ville de Paris :

BILIPO, Bibliothèque des Littératures Policières,

48-50, Rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris,
 lundi-vendredi 14:00-18:00, samedi 10:00-17:00
 Tél. 01.42.34.03.00

Sur les techniques narratives :

- David LODGE : L'Art de la fiction (The Art of Fiction, Martin Secker & Warburg, Ltd. , 1992), Éditions Payot et Rivages, Paris, 2009

Reprise d'articles publiés dans le Independent on Sunday par David Lodge, universitaire et romancier.

Pour un premier contact avec les questions fondamentales. Très abordable. Une lecture d'été utile:

- Rainer GRÜBEL, Ralf GRÜTTEMEIER, Helmut LETHEN : Literaturwissenschaft. Was sie kann, was sie will. Rowohlt, Reinbek, 2001

Le point sur les différentes façon d'aborder les textes et les exigences de la recherche littéraire. Passionnant mais beaucoup plus difficile que le précédent.

Ceux et celles qui n'ont jamais lu de roman policier pourront se familiariser avec ses structures en en lisant un, n'importe lequel, au hasard.

À titre de repères, quelques noms et titres, en plusieurs langues :

- Gilbert ADAIR : The Act of Roger Murgatroyd, Faber & Faber, London, 2006
- Ranka KESER : Sag nicht hopp bevor du springst, Milena, Wien, 1997
- Agatha CHRISTIE : La mystérieuse affaire de Styles, 1920; Librairie des Champs-Élysées, 1990

Pour une introduction à la forme et aux problématiques du roman policier :

- Peter NUSSER, Der Kriminalroman, Metzler, Stuttgart, 1992
- Jacques DUBOIS, Le roman policier ou la modernité, Nathan, Paris, 1992, Armand Colin, Paris 2000 (Le roman policier : vite lu, vite oublié? Les lois du genre, le système des personnages, le jeu avec les codes). Prix : €26
- Yves REUTER, Le roman policier, Nathan, Paris, 1997, Armand Colin, Paris, 2009, Collection "128" (Le roman policier comme laboratoire d'expérimentation sur la narrativité, roman policier et anti-héros, le rôle du savoir). Prix : €10
- Stéphanie DULOIX, Le roman policier, Milan, Toulouse, 1997, Collection "Les essentiels Milan" (Le roman policier : "Murder Party" ou "Crime Story"?; littérature de gare ou roman à part entière? Prix : €5

J.-P. Cahn et U. Pfeil, *Allemagne 1945-1961. De la « catastrophe » à la construction du mur*, vol. 1, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2008

J.-P. Cahn et U. Pfeil, *Allemagne 1961-1974. De la construction du mur à l'Ostpolitik*, vol. 2, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2009

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Un exposé, un devoir maison

Modalités d'examen de l'U.E. :

Contrôle final dérogatoire CM + TD : Examen écrit de 2h

Enseignement transversal assuré par le département d'études germaniques

VLDAR301

3 ECTS

1h30 TD

Mme Le Grand

La peinture dans l'espace germanophone

Le cours propose de **découvrir les grands courants de la peinture** dans l'espace germanophone depuis les « primitifs allemands » jusqu'au début du XXe siècle. On croisera plusieurs approches (par époque, par genre pictural, par thématique) qui offriront divers fils conducteurs au cours ainsi qu'aux travaux proposés aux étudiants. Cette perspective historique et thématique se doublera d'une initiation à l'analyse du « langage » esthétique ou technique de la peinture (composition, couleur etc.).

Le cours poursuit donc deux objectifs principaux : **un objectif culturel** (se familiariser avec les courants picturaux de l'espace germanophone et les contextes historiques qui les ont vus naître) **et esthétique** (développer son regard et sa sensibilité esthétique par le biais de l'analyse de tableaux) ; **un objectif linguistique** (s'initier au vocabulaire allemand de l'art et de l'analyse esthétique).

En dehors du travail à effectuer dans le cadre du cours, une **fréquentation assidue des œuvres** est recommandée : allez voir des expositions, feuillotez des livres d'art, cherchez les œuvres disponibles sur Internet !

Pour une première approche :

Volker Gebhardt, *Kunstgeschichte. Deutsche Kunst, Ein Schnellkurs*, Köln, DuMont, 2002/ 2009 (Neuausgabe).

Volker Gebhardt, *Kunstgeschichte. Malerei, Ein Schnellkurs*, Köln, DuMont, 1998/ 2009 (Neuausgabe).

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Exposé(s) + Examen oral

Contrôle final dérogatoire : Examen oral

Allemand UE mineure

VLDT311 **Version/Thème** **3 ECTS** **Mme Reynnier/Mme Cora**
1h TD + 1hTD

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre
 Contrôle final dérogatoire : Examen écrit

VLDO301 **Atelier de langue orale** **1,5 ECTS** **1h30 TD Mme Cora**

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre
 Contrôle final dérogatoire : Examen oral

VLDCV301 **Civilisation** **4,5 ECTS** **1h CM Mme Pailhès**
1h30 TD Mme Guillon

TD Mme Guillon

Histoire de l'Allemagne de 1945 à 1980

COURS MAGISTRAL :

A l'issue d'un bilan approfondi de la situation de l'Allemagne après douze années de national-socialisme, nous reviendrons sur les causes et le déroulement de la division en deux États rivaux sous l'influence de la Guerre froide. Alors qu'en RFA s'instaure un modèle de démocratie occidentale, caractérisé par une économie sociale de marché, la République démocratique populaire, reposant sur une économie planifiée, intégrée dans le bloc de l'Est. Les constitutions des deux États postulent d'abord qu'il n'existe qu'un territoire et un peuple indivisible, mais, dans les faits, toutes les tentatives de réunification et même de rapprochement échouent. Nous suivrons leur processus de développement séparé jusqu'aux années 1970, qui voient le développement de l'*Ostpolitik* sous le chancelier Willy Brandt, sans négliger l'étude des interférences entre RFA et RDA.

Modalités d'examen du CM :

Contrôle continu : Un examen écrit de 2h (questions de synthèse)

TRAVAIL DIRIGE :

En TD, nous étudierons des types de textes très différents (traités, discours politiques, mémoires...) relatifs à la période, le but étant de vous familiariser avec la technique de l'explication de texte historique.

Bibliographie

C. Burrichter, D. Nakath et al. (Eds), *Deutsche Zeitgeschichte von 1945 bis 2000. Gesellschaft – Staat – Politik: Ein Handbuch*, Berlin, Dietz, 2006

Deutsche Geschichte in Quellen und Darstellungen, Band 10, „Besatzungszeit, Bundesrepublik und DDR 1945-1969“, Stuttgart, Reclam, 1998

J.-P. Cahn et U. Pfeil, *Allemagne 1945-1961. De la « catastrophe » à la construction du mur*, vol. 1, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2008

J.-P. Cahn et U. Pfeil, *Allemagne 1961-1974. De la construction du mur à l'Ostpolitik*, vol. 2, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2009

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Un exposé, un devoir maison

Modalités d'examen de l'U.E. :

Contrôle final dérogatoire CM + TD : Examen écrit de 2h

LICENCE 2^{ème} ANNEE / 2^{ème} SEMESTRE

Allemand UE majeure :

VLDTR411 **Version/Thème** **3 ECTS** **Mme Reynier/Mme Cora**
1h TD + 1hTD

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre
 Contrôle final dérogatoire : Examen écrit

VLDGR401 Grammaire **1,5 ECTS** **1h30 TD** **M. Briu**

Lexicologie et syntaxe : Le Verbe, le Nom et l'Adjectif complexes

Etude des phénomènes lexicaux et syntaxiques de la dérivation et de la composition.

Problèmes de sens et traduction de l'allemand en français.

Bibliographie : Grammaires AZ (Hatier), Bresson (Hachette), Schanen & Confais (Nathan)

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre
 Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h

VLDLO401 Atelier de langue orale **1,5 ECTS** **1h30 TD** **Mme Lisack**

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre
 Contrôle final dérogatoire : Examen oral

VLDLI401 Littérature **4,5 ECTS** **1h CM** **Mme Cohen**
1h30 TD **Mme Schubert**

Die Lyrik des Expressionismus

COURS MAGISTRAL :

Le cours présentera aux étudiants le mouvement expressionniste dans son ensemble avant de revenir plus précisément sur le lyrisme. Il fournira un outil méthodologique d'analyse poétique en complément du TD.

Textes à étudier

Kurt Pinthus (Hrsg), *Menschheitsdämmerung, ein Dokument des Expressionismus*, Rowohlt, 1986, (RoRoRo Klassiker)

Bibliographie :

Serge SABARSKY (dir), *La peinture expressionniste allemande*, Herscher, Paris, 1990

Th. ANZ, Michael STARKE, *Die Modernität des Expressionismus*, Metzler, Stuttgart, 1994

Maurice GODE, *L'expressionnisme*, PUF, Paris, 1999

OLIVIER MÜLLER, *Einführung in die Lyrik-Analyse*, Darmstadt, WBG, 2011

Modalités d'examen du CM:

Contrôle continu : Deux devoirs sur table en cours de semestre (questions de cours)

TRAVAIL DIRIGE

« Mein Unglück ruht...in der ganzen Ereignislosigkeit des Lebens. Warum tut man nicht einmal etwas ungewöhnliches,...Warum ermordet man nicht den Kaiser oder den Zaren ? Man lässt sie ruhig weiter schädlich sein. Warum macht man keine Revolution ? Der Hunger nach einer Tat ist der Inhalt der Phase, die ich jetzt durchwandere .» (Georg Heym, Tagebuch 17.6.1910)

La richesse de formes, de contenus et d'écritures caractérise la poésie expressionniste qui domine le champ littéraire en Allemagne entre 1910 et 1925. Le TD met l'accent sur l'analyse et l'interprétation des poèmes dans le contexte de la société moderne, de la guerre et de la République de Weimar. Nous allons poser la question de l'avant-garde et tracer des liens avec d'autres formes d'art expressionniste de l'époque. Le TD donnera l'occasion d'approfondir l'étude de la forme poétique qui fournit de précieuses informations sur le contenu et le fonctionnement d'un texte. Quelques noms d'auteurs parmi d'autres sur notre programme: Gottfried Benn, Georg Trakl, Jakob van Hoddis, Georg Heym, Ernst Stadler, Else Lasker-Schüler ...

Bibliographie (à compléter au cours du semestre) :

Pinthus, Kurth (Hg.) : *Menschheitsdämmerung. Ein Dokument des Expressionismus*. Rowohlt 2003 (l'achat est très recommandé!)

Anz, Thomas: *Literatur des Expressionismus*. Metzler 2002.

Bode, Dietrich (Hg.): *Gedichte des Expressionismus*. Reclam 2001.

Modalités d'examen du TD :

Contrôle continu : Exposé et devoir maison

Modalités d'examen de l'U.E. :

Contrôle final dérogatoire CM + TD : Examen écrit de 2h

VLDCV401 Civilisation	4,5 ECTS	1h CM 1h30 TD	Mme Pailhès Mme Flucke
------------------------------	-----------------	--------------------------------	---

L'unification et ses conséquences politiques, économiques et sociales.

COURS MAGISTRAL :

Le cours rappellera les étapes principales qui ont mené à la disparition de la RDA et à l'unification des deux Etats allemands, en mettant l'accent sur les événements de 1989 et 1990. On étudiera aussi l'évolution de l'Allemagne de l'Est depuis les années 1990 et les spécificités qui continuent à caractériser cet espace particulier.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Un devoir écrit (2h)

TRAVAIL DIRIGE :

Etude de documents ayant trait aux années 1980 et à la réunification allemande de 1990

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Une explication des textes, un exposé et un devoir sur table

Modalités d'examen de l'U.E. :

Contrôle final dérogatoire CM + TD : Examen écrit de 2h

Enseignement transversal assuré par le département d'études germaniques

VLDMU401	3 ECTS	1h30 TD	M. Klostius
-----------------	---------------	----------------	--------------------

La musique dans l'espace germanophone

Ce cours propose de découvrir la musique classique dans l'espace germanophone depuis le baroque jusqu'au 20^e siècle. A partir de textes, documents sonores et iconographiques, nous allons étudier la biographie et l'œuvre de différents compositeurs germanophones ainsi que l'esthétique et les caractéristiques de chaque période.

Bibliographie :

- Bernardeau, Thierry : *La musique*, Paris : Nathan 2004.
- Corbin, Anne-Marie : *Petite histoire de la musique allemande et autrichienne. De Bach à Schoenberg*, Paris : Ellipses 2005.
- Vignal, Marc : *Dictionnaire de la musique allemande et autrichienne*, Paris : Larousse 1988.

Une bibliographie plus détaillée sera communiquée avec le cours.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Un exposé durant le semestre et un examen oral à la fin du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen oral

Allemand UE mineure :

VLDTR411 **Version/Thème** **3 ECTS** **Mme Reygnier/Mme Cora**
1h TD + 1hTD

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit

VLDLO401 **Atelier de langue orale** **1,5 ECTS** **1h30 TD** **Mme Lisack**

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen oral

VLDLI401 **Littérature** **4,5 ECTS** **1h CM** **Mme Cohen**
1h30 TD **Mme Schubert**

Die Lyrik des Expressionismus**COURS MAGISTRAL :**

Le cours présentera aux étudiants le mouvement expressionniste dans son ensemble avant de revenir plus précisément sur le lyrisme. Il fournira un outil méthodologique d'analyse poétique en complément du TD.

Textes à étudier

Kurt Pinthus (Hrsg), *Menschheitsdämmerung, ein Dokument des Expressionismus*, Rowohlt, 1986, (RoRoRo Klassiker)

Bibliographie :

Serge SABARSKY (dir), *La peinture expressionniste allemande*, Herscher, Paris, 1990

Th. ANZ, Michael STARKE, *Die Modernität des Expressionismus*, Metzler, Stuttgart, 1994

Maurice GODE, *L'expressionnisme*, PUF, Paris, 1999

OLIVIER MÜLLER, *Einführung in die Lyrik-Analyse*, Darmstadt, WBG, 2011

Modalités d'examen du CM:

Contrôle continu : Deux devoirs sur table en cours de semestre (questions de cours)

TRAVAIL DIRIGE

« Mein Unglück ruht...in der ganzen Ereignislosigkeit des Lebens. Warum tut man nicht einmal etwas ungewöhnliches,...Warum ermordet man nicht den Kaiser oder den Zaren ? Man lässt sie ruhig weiter schädlich sein. Warum macht man keine Revolution ? Der Hunger nach einer Tat ist der Inhalt der Phase, die ich jetzt durchwandere .» (Georg Heym, Tagebuch 17.6.1910)

La richesse de formes, de contenus et d'écritures caractérise la poésie expressionniste qui domine le champ littéraire en Allemagne entre 1910 et 1925. Le TD met l'accent sur l'analyse et l'interprétation des poèmes dans le contexte de la société moderne, de la guerre et de la République de Weimar. Nous allons poser la question de l'avant-garde et tracer des liens avec d'autres formes d'art expressionniste de l'époque. Le TD donnera l'occasion d'approfondir l'étude de la forme poétique qui fournit de précieuses informations sur le contenu et le fonctionnement d'un texte. Quelques noms d'auteurs parmi d'autres sur notre programme: Gottfried Benn, Georg Trakl, Jakob van Hoddis, Georg Heym, Ernst Stadler, Else Lasker-Schüler ...

Bibliographie (à compléter au cours du semestre) :

Pinthus, Kurth (Hg.) : *Menschheitsdämmerung. Ein Dokument des Expressionismus*. Rowohlt 2003 (l'achat est très recommandé!)

Anz, Thomas: *Literatur des Expressionismus*. Metzler 2002.

Bode, Dietrich (Hg.): *Gedichte des Expressionismus*. Reclam 2001.

Modalités d'examen du TD :

Contrôle continu : Exposé et devoir maison

Modalités d'examen de l'U.E. :

Contrôle final dérogatoire CM + TD : Examen écrit de 2h

LICENCE 3^e ANNÉE / 1^{er} SEMESTRE

Enseignement disciplinaire :

Langue

VLDTH501 Thème	3 ECTS	1h30 TD	Mme Schubert
----------------	--------	---------	--------------

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h30

VLDVE501 Version **3 ECTS** **1h30 TD** **Mme Guillon**

Nous continuerons le travail de traduction des années précédentes avec des textes d'un niveau de difficulté accru. Nous ne nous limiterons pas strictement au domaine littéraire, mais aborderons également l'écriture journalistique, la presse germanophone contemporaine offrant une diversité de genres et de thèmes.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : 3 versions (2 sur table et 1 à la maison)

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h30

VLDLG501 Linguistique textuelle **1,5 ECTS** **1h TD** **M. Briu**

Lexique et cultures

Etude du sens et de la signification de quelques termes vedettes du lexique franco-allemand ; l'organisation des contenus : hiérarchies et oppositions, approche sémantique et sémasiologique, les référents du monde et l'arrière-plan culturel.

Ouvrages de référence : Leenhardt & Picht : *Falsche Freunde*, Leenhardt & Picht : *Au jardin des malentendus* (Actes sud, Babel) ; R. Zimmer : *Äquivalenzen-Wörterbuch zwischen Deutsch und Französisch.. Ein Kontextwörterbuch*.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h

VLDLG502 Linguistique moderne **3 ECTS**

1h CM

M. Briu

Syntaxe

1) La phrase (le "Groupe Verbal").
2) les Groupes syntaxiques de l'allemand : Nominal, Adjectival / Adverbial, Prépositionnel, Conjonctionnel ; les Groupes dérivés : Participial et Infinitival.

1h TD

M. Briu

Exercices d'analyse : repérage, délimitation, identification des constituants, de leurs relations et des fonctions des Groupes syntaxiques.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h

VLDLO501 Langue orale **1,5 ECTS** **1h TD** **M. Klostius**

L'objectif de ce cours est de proposer un entraînement à la présentation d'exposés oraux ainsi que d'approfondir les connaissances des étudiants sur l'Autriche. En

travaillant sur des « portraits » de villes ou régions autrichiennes, nous mettrons l'accent sur la technique de l'exposé oral.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Un exposé durant le semestre et un examen oral à la fin du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen oral

Littérature et civilisation

VLDLI501 Littérature 4,5 ECTS 1h CM+ 2 h TD Mme Cohen

Joseph von Eichendorff : Aus dem Leben eines Taugenichts, eine Novelle der Romantik

Texte au programme: *Aus dem Leben eines Taugenichts / Das Marmorbild*, Fischer Taschenbuch Verlag, Frankfurt am Main, 2008 (Fischer Klassik 90011) ISBN 978-3-596-90011-4

COURS MAGISTRAL

Le CM a d'abord pour but de présenter le romantisme, dont Eichendorff est l'un des derniers représentants et de mettre en lumière des thèmes récurrents du romantisme tels que le voyage, l'art, une vision chrétienne de l'ordre du monde, la critique des petits-bourgeois dans cette nouvelle. L'étude de cette œuvre sera également l'occasion d'étudier des caractéristiques de la nouvelle et des canons qui se mettent en place à cette époque

Bibliographie

Winfried FREUND, *Novelle*, Reclam, Stuttgart, 1998, (Literaturstudium),

Hugo AUST, *Die Novelle*, Zweite Auflage, Sammlung Metzler, Stuttgart, 1995, (Realien zur Literatur)

Rolf FÜLLMANN, *Einführung in die Novelle*, Darmstadt, WBG, 2010

Modalités d'examen du CM :

Contrôle continu : Une fiche de lecture et un devoir sur table CM/TD

TRAVAIL DIRIGE :

Le TD sera consacré à l'étude de la nouvelle sous forme d'exposés thématiques et d'explications de textes.

Bibliographie de base :

Hermann KORTE, *Joseph von Eichendorff*, RoRoRo Monographie, Reinbeck, Rowohlt, 2007.

Walburga FREUND-SPORK, *Erläuterungen zu Joseph von Eichendorff, Aus dem Leben eines Taugenichts*, Hollfeld, Bange (Königs Erläuterungen und Materialien Band 215)

Hartwig SCHULTZ, *Joseph von Eichendorff, Aus dem Leben eines Taugenichts, Erläuterungen und Dokumente*, Stuttgart, Reclam UB 8198, 2006

Hélène BELLETO, Elisabeth KAUFMANN, Cécile MILLOT, *Littératures allemandes. Anthologie et méthode d'approche des textes*, Paris, Armand Colin, 1998 (Collection langues et civilisation germanique)

Bibliographie complémentaire :

Josef KUNZ, „Aus dem Leben eines Taugenichts“, in Josef KUNZ, *Eichendorff, Höhepunkt der Spätromantik*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1973, p. 65-105.

Hans POSER, « Joseph von Eichendorff, Aus dem Leben eines Taugenichts », in Jakob LEHMANN (Hrsg), *Deutsche Novellen von Goethe bis Walser, Interpretationen für den Deutschunterricht*, Bd.1, Königstein, Scriptor, 1980, p. 105-124.

Egon SCHWARZ, « Der Taugenichts zwischen Heimat und Exil » », in *Etudes Germaniques*, 1957 n°1, p. 18-33.

Benno von WIESE, « Joseph von Eichendorff, Aus dem Leben eines Taugenichts », in Benno von WIESE, *Die deutsche Novelle von Goethe bis Kafka, Interpretationen*, Bd. 2, Düsseldorf, Bagel, 1956, p. 79-96.

Modalités d'examen du TD :

Contrôle continu : Un exposé et/ou une explication de texte et un devoir sur table CM/TD

Modalités d'examen de l'U.E. :

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 3h

VLDCV501 Civilisation 4,5 ECTS 1h CM+ 2h TD Mme Le Grand

Nation et Etat(s) en Allemagne entre Révolution(s) et réformes de 1789 à 1848/49

La période qui va de la Révolution française à la révolution de 1848 en Allemagne est bouillonnante tant du point de vue événementiel que dans la perspective de l'histoire des idées. Guerres révolutionnaires puis napoléoniennes modifient la carte de l'Allemagne, entraînent réformes et remodelage des Etats dans un cadre dominé par la France dans lequel la structure supra-étatique millénaire du Saint Empire romain germanique disparaît sans autre forme de procès (1806).

On assiste alors peu à peu – de façon particulièrement marquée au cours de la guerre de libération de 1813 - à la **politisation** d'un **sentiment national** jusqu'alors cantonné aux domaines littéraire et culturel. Ce patriotisme national se définit par rapport à différents courants intellectuels (patriotisme particulariste, idéal cosmopolite du XVIII^e siècle, pensée de Herder puis de Fichte, romantisme) dans lesquels il puise plus ou moins ses racines. Dans cette première moitié du XIX^e siècle, il est en outre **indissociable de l'émergence du libéralisme politique constitutionnel** et intimement **lié à la notion de Bildung/Erziehung** qu'il s'agira d'étudier dans ses différentes dimensions (*Nationalerziehung* selon Fichte, idéal néo-humaniste de Wilhelm von Humboldt, *Turnbewegung* de Friedrich Ludwig Jahn).

La période de restauration qui s'ouvre avec le Congrès de Vienne (1814/15) et la création de la Confédération germanique (*Deutscher Bund* 1815/20) est placée sous le signe de la répression et de la criminalisation de ce mouvement national et libéral qui tente de s'exprimer à nouveau à partir de 1830.

Cours magistral et travaux dirigés conduiront à établir les points de repère chronologiques, définir les concepts-clés, étudier les acteurs et milieux constituant les principaux vecteurs du mouvement national et libéral naissant, de même que leurs farouches adversaires, analyser les multiples formes d'expression (textuelles, symboliques, iconographiques) de ce mouvement. On combinera, ce faisant, histoire politique et histoire sociale, histoire des idées et analyse iconographique (tableaux, caricatures).

Pour préparer ce cours, vous pouvez lire utilement :

Geoepoche Nr. 37, *Die deutsche Romantik. Traum und Schwärmerei, Fürstenmacht und Freiheitskampf : Das Werden einer Nation 1789-1848*, 169 p.

Quelques ouvrages de référence :

Horst Möller, *Fürstenstaat und Bürgernation. Deutschland 1763-1815*, Berlin, Siedler, 1998, 750 p.

Heinrich Lutz, *Zwischen Habsburg und Preußen. Deutschland 1815-1866*, Berlin, Siedler 1998, 534 p.

Thomas Nipperdey, *Deutsche Geschichte 1800-1918* (3 tomes), t.1 : *Bürgerwelt und starker Staat*, t.2 : *Arbeitswelt und Bürgergeist*, t.3 : *Machtstaat vor der Demokratie*, München, Beck, 1993-1998.

Hagen Schulze, *Staat und Nation in der europäischen Geschichte*, München, Beck, 1994 (existe en format de poche)

Modalités d'examen de l'UE :

Contrôle continu : Exposé(s)/explication(s) de texte ; devoir écrit ; devoir sur table écrit de 3h

Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 3h

VLDCV502 Renforcement disciplinaire civilisation**3 ECTS****1h TD****Mme Schubert****Histoire autrichienne du XX^e siècle**

« Am liebsten war mir immer der Ausdruck ‘das Haus Österreich’, denn er hat mir besser erklärt, was mich bindet, als alle Ausdrücke, die man mir anzubieten hatte. Ich muss gelebt haben in diesem Haus zu verschiedenen Zeiten, denn ich erinnere mich sofort, in den Gassen von Prag und im Hafen von Triest, ich träume auf böhmisch, auf windisch, auf bosnisch, ich war immer zu Hause in diesem Haus... » (Ingeborg Bachmann, Malina, 1971)

Ce TD sur l’Autriche devrait permettre aux étudiants de faire connaissance d’une partie du monde germanophone en dehors des frontières de l’Allemagne. Nous allons étudier l’héritage de l’Empire austro-hongrois qui prend fin en 1918 (‘il mondo casca’) - qu’est-ce qui reste de la ‘Haus Österreich’? Nous travaillerons sur la fragile Première République ‘Deutsch-Österreich’ qui n’existe que durant 20 ans et sera dissoute au moment de l’« Anschluss », sur l’Autriche et le III^e Reich, sur la Seconde République née en 1945 et la difficulté du rapport au passé, sur la signature du Traité de l’Etat en 1955 quand l’Autriche obtient sa pleine souveraineté et sur le rapport de l’Autriche avec l’Europe de l’Est après 1989. Nous allons réfléchir sur l’adhésion à l’Union Européenne en 1995 et la place de l’extrême droite en Autriche aujourd’hui. Pour compléter nos connaissances historiques nous allons également travailler sur des phénomènes culturels comme l’importance de Sigmund Freud, la vie juive en Autriche et al.

Bibliographie (à compléter au cours du semestre) :

Benay, Jeanne (Ed.) : *L’Autriche (1918-1938). Recueil de textes civilisationnels*, Rouen 1999

Bérenger, Jean : *Histoire de l’Autriche*. Paris PUF, 1994. (Que sais-je, no. 222)

Vocelka, Karl : *Geschichte Österreichs. Kultur-Gesellschaft-Politik*. Wien Heyne 2002.

Modalités d’examen :

Contrôle continu : Exposé et devoir maison

Contrôle final dérogatoire : Examen oral

LICENCE 3^e ANNÉE, 2^{ème} SEMESTRE**Enseignement disciplinaire****Langue****VLDTH601 Thème****3 ECTS****1h30 TD****Mme Schubert**

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre
 Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h30

VLDVE601 Version 3 ECTS 1h30 TD Mme Lisack

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre
 Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h30

VLDLG601 Linguistique textuelle 1,5 ECTS 1h TD M. Briu

Notions d'analyse textuelle : les unités supérieures à la phrase, les faits de discours concourant à la 'mise en texte' : genres du discours (dialogal, narratif, descriptif)...

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre
 Contrôle final dérogatoire : Examen écrit de 1h

VLDLG602 Linguistique moderne 3 ECTS 1h CM M. Briu

Syntaxe

- 1) L'énoncé, l'énonciation et le discours.
- 2) Notions d'analyse textuelle : les unités supérieures à la phrase, les faits de discours concourant à la 'mise en texte' : anaphore, connecteurs, polyphonie ...

Modalités d'examen du CM :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

1h TD M. Briu

Exercices d'analyse et d'application

Bibliographie : Heinz Vater (1992) *Einführung in die Textlinguistik*, UTB 1660, Fink.

Modalités d'examen du TD :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Modalités d'examen de l'U.E. :

Contrôle final dérogatoire CM+TD : Examen écrit d'1h

VLDLO601 Langue orale 1,5 ECTS 1h TD Mme Lisack

Description, analyse et interprétation de documents iconographiques et audiovisuels

Le cours aura pour but de développer et de re-dynamiser les compétences communicatives acquises pendant les études de germanistique et/ou à la suite d'un

séjour dans l'un des pays de langue allemande. L'objectif est de vous entraîner à la description, l'analyse et à l'interprétation de documents iconographiques et audiovisuels en vous appuyant sur des documents de nature variée: tableaux, dessins, caricatures, photographies, photo-montages. Les relations franco-allemandes d'hier et d'aujourd'hui seront le fil rouge de ce cours.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Exposés et présentations lors du semestre

Contrôle final dérogatoire : Examen oral

Littérature et civilisation

VLDLI601 Littérature

4,5 ECTS

1h CM

Mme Schubert

2h TD

Mme Schubert

Schiller und das Drama zwischen Sturm und Drang und Klassik

COURS MAGISTRAL :

Le cours proposera de retracer brièvement l'histoire de la tragédie et présentera l'esthétique théâtrale de Schiller afin de dégager les spécificités de cet auteur et son rôle majeur dans la mise en place des canons esthétiques de la dramaturgie entre «Sturm und Drang » et «Klassik ».

Bibliographie

Peter-André Alt: *Friedrich Schiller*, Beck Verlag, München, 2004.

Walter HINDERER (Hrsg), *Schillers Dramen. Interpretationen*, Reclam, Stuttgart, 1992.

Matthias Luserke-Jaqui: *Friedrich Schiller*. UTB Tübingen 2005.

Claudia PILLING, DIANA SCHILLING, Mirjam SPRINGER, *Friedrich Schiller*, RORORO Bildmonographie, 2002.

Rüdiger ZYMNER, *Friedrich Schiller, Dramen*, Erich Schmidt Verlag, Berlin 2002.

TRAVAIL DIRIGE :

Don Carlos est né en un moment très particulier de la vie et de la pensée de Schiller ainsi qu'au carrefour d'influences multiples. Le TD proposera d'étudier *Don Carlos* comme œuvre tendant vers l'unification de genres hétérogènes : tragédie familiale, tragédie politique, drame historique, poème dramatique etc. Elle reflète l'intérêt du jeune Schiller pour la psychologie et l'anthropologie et ses rapports à la pensée éthique et esthétique

Texte étudié:

Don Carlos (Reclam Universal-Bibliothek, Stuttgart 1996)

Bibliographie:

Karl Pörnbacher, *Erläuterungen und Dokumente : Friedrich Schiller. Don Carlos*. Reclam Stuttgart 1995.

Hansjürgen Popp, *Friedrich Schiller. Don Carlos*. Klett Lektürehilfen. 2. Aufl. Stuttgart 1995.

Christine Maillard, *Friedrich Schiller. Don Carlos. Théâtre, psychologie et politique*. Presses Universitaires de Strasbourg, 1998.

Modalités d'examen du TD :

Contrôle continu : Une explication de texte et un devoir sur table CM/TD

Modalités d'examen du CM :

Contrôle continu : Un exposé et un devoir sur table CM/TD

Modalités d'examen de l'U.E. :

Contrôle final dérogatoire CM+TD : Examen écrit de 3h

VLDCV601 Civilisation

4,5 ECTS

1h CM

Mme Guillon

2h TD

Mme Guillon

Histoire sociale et culturelle des Juifs en Allemagne de l'*Aufklärung* à 1933

L'arrivée de Hitler au pouvoir en 1933 a mis fin à une période extraordinairement faste de la culture juive en Allemagne, en particulier dans la seconde moitié du XIX^e siècle et sous la République de Weimar.

Dans ce cours, nous remontrons jusqu'aux premiers combats pour l'émancipation des Juifs durant l'*Aufklärung* – qui a connu son équivalent « juif », la *Haskala*, emblématisée par le philosophe Moïse Mendelssohn. Nous y étudierons les processus d'intégration sociale, nationale et culturelle, sans réduire le judaïsme à ses aspects strictement religieux. Nous nous intéresserons notamment à la naissance de l'opposition entre « Juifs de l'Est », venus travailler comme main-d'œuvre dans l'industrie allemande en pleine expansion, et « Juifs allemands », « entrés en bourgeoisie » et obnubilés par l'assimilation.

Tout au long de ce cours, nous chercherons à discuter la notion contestée de « symbiose judéo-allemande ». Le développement de l'antisémitisme et les phénomènes de « ghettos » feront également partie de nos préoccupations constantes.

Durant les TD, nous aurons soin de ne négliger aucune dimension des productions littéraires, artistiques, scientifiques et intellectuelles juives de cette période. Nous analyserons les textes fondateurs de Moïse Mendelssohn, Hermann Cohen, Franz Rosenzweig ou encore Martin Buber. Certaines séances seront consacrées à l'analyse de documents iconographiques.

On se référera utilement au site web du Musée Juif de Berlin : www.jmberlin.de

Bibliographie indicative :

H. Erler et E. L. Ehrlich (Eds.), *Jüdisches Leben und jüdische Kultur in Deutschland. Geschichte, Zerstörung und schwieriger Neubeginn*, Francfort/Main, New York, Campus, 2000

L. Heid et J. H. Schoeps (Eds.), *Juden in Deutschland. Von der Aufklärung bis zur Gegenwart*, Munich, Piper, 1994

M. Reich-Ranicki, *Über Ruhestörer. Juden in der deutschen Literatur*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1989

C. Schulte (Ed.), *Deutschtum und Judentum. Ein Disput unter Juden aus Deutschland*, Stuttgart, Reclam, 1993

Modalités d'examen du TD :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Modalités d'examen du CM :

Contrôle continu : Les étudiants seront évalués tout au long du semestre

Modalités d'examen de l'U.E. :

Contrôle final dérogatoire CM+TD : Examen écrit de 3h

VLDLI602 Renforcement disciplinaire Littérature

3 ECTS

1h TD

M. Klostius

Littérature autrichienne de l'exil (1938-1945)

Nombreux étaient les écrivains autrichiens qui ont été forcés à quitter leur pays en conséquence de l'accession au pouvoir des nationaux-socialistes à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale. L'objectif de ce cours est donc de comprendre non seulement la situation difficile personnelle et artistique de ces écrivains, mais encore leur rôle important dans la littérature autrichienne. Après une introduction à la littérature de l'entre-deux-guerres et la présentation biographique de plusieurs écrivains dans le contexte historique (exposés), nous nous intéresserons particulièrement à l'analyse des œuvres de Stefan Zweig, Ödön von Horváth et d'autres auteurs autrichiens (auteurs et textes étudiés à préciser).

Bibliographie :

Primärliteratur:

- Horváth, Ödön von: *Jugend ohne Gott*, Berlin: Suhrkamp, 1999.

- Zweig, Stefan: *Schachnovelle*, Frankfurt am Main: Fischer Taschenbuch Verlag, ⁵⁹2008.

Sekundärliteratur:

- Bolbecher, Siglinde/Kaiser, Konstantin: *Lexikon der österreichischen Exilliteratur*, Wien: Deuticke, 2000.
- Doll, Jürgen (Ed.): *Les écrivains juifs autrichiens : du Vormärz à nos jours*, Poitiers : la Licorne, 2000.
- Schmidt-Dengler, Wendelin: *Ohne Nostalgie: zur österreichischen Literatur der Zwischenkriegszeit*, Wien: Böhlau, 2002.
- Zeman, Herbert (Hrsg.): *Geschichte der Literatur in Österreich. Von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Bd. 7: *Das 20. Jahrhundert*, Graz: Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1999.

Une bibliographie plus détaillée ainsi que les textes étudiés seront communiqués avec le cours.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : Un exposé, une analyse/commentaire de texte (par écrit) durant le semestre et un examen oral à la fin du semestre (explication de texte)

Contrôle final dérogatoire : Examen oral

MODALITES D'EXAMEN

L1

Socle : L1+LM		<i>COMETE</i>		<i>DEPARTEMENT</i>		ects	coef
		<i>Juin</i>	<i>Septembre</i>	<i>Janvier</i>	<i>Septembre</i>		
<u>U E disciplinaires</u>						<u>24</u>	
TLDUD101 Allemand						12	12
	VLDLE111(l.écrite)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	2,5	2,8
	VLDLO101(l. orale)	O	O	O	O	2	2
	VLDCV101(civi)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	2	2
	VLDLI111(litté)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	2,5	2
	VLDGR101 (grammaire)	E 1h	E 1h	E 1h	E 1h	1,5	1,5
	VLDET101 (étude de textes)	O	O	O	O	1,5	1,5
TLDUD103 Lettres modernes						12	12
<u>U E Transversales</u>						<u>6</u>	
TLDUT101						6	6
	VLDME101(méthodo)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	3	3
	LV/inform/exp écr.					3	3

MODALITES D'EXAMEN
L1

Socle : L1+SDL		COMETE		DEPARTEMENT		ects	coef
		Juin	Septembre	Janvier	Septembre		
<u>U E disciplinaires</u>						<u>24</u>	
TLDUD101 Allemand						12	12
	VLDLE111(1.écrite)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	2,5	2,8
	VLDO101(1. orale)	O	O	O	O	2	2
	VLDCV101(civi)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	2	2
	VLDLI111(litté)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	2,5	2
	VLDGR101 (grammaire)	E 1h	E 1h	E 1h	E 1h	1,5	1,5
	VLDET101 (étude de textes)	O	O	O	O	1,5	1,5
TLLUD105 Sciences du langage						8	8
<u>U E Transversales</u>						<u>6</u>	
TLDUT101						6	6
	VLDME101(méthodo)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	3	3
	LV/inform/exp écr.					3	3

Socle : L1+L2		COMETE		DEPARTEMENT		ects	coef
		Juin	Septembre	Janvier	Septembre		
<u>U E disciplinaires</u>						<u>24</u>	
TLDUD101 Allemand						8	8
	VLDLE111(l.écrite)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	2,5	2,5
	VLDLO101(l. orale)	O	O	O	O	2	2
	VLDCV101(civi)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	2	2
	VLDLI111(litté)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	2,5	2
	VLDGR101 (grammaire)	E 1h	E 1h	E 1h	E 1h	1,5	1,5
	VLDET101 (etude de textes)	O	O	O	O	1,5	1,5
TLDUD102 Langue						12	12
<u>U E Transversales</u>						<u>6</u>	
VLDUT101						6	6
	VLDME101(méthodo)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	3	3
	LV/inform/exp écr.					3	3

SEMESTRE 2 portail 1		COMETE		DEPARTEMENT		ects	coef
		Juin	Septembre	Juin	Septembre		
<u>U E disciplinaires</u>						<u>12</u>	
TLDUD201 Allemand						12	12
	VLDTH201 (thème)	E 45mn	E 45mn	E 45mn	E 45mn	2	2
	VLDVE201 (version)	E 45mn	E 45mn	E 45mn	E 45mn	2	2
	VLDLO201 (l.oral)	O	O	O	O	2	2
	VLDCV201 (civi)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	3	3
	VLDLI201 (litté)	O	O	O	O	3	3
TLDUD203 Lettres Modernes						12	12
TLDUT205 Langue non-spé						3	3
<u>U E Transversales</u>						<u>3</u>	
TLDUT201						3	3
	VLLINF21 Inform					3	3

SEMESTRE 2 portail 2		COMETE		DEPARTEMENT		ects	coef
		Juin	Septembre	Juin	Septembre		
<u>U E disciplinaires</u>						<u>12</u>	
TLDUD201 Allemand						12	12
	VLDTH201 (thème)	E 45mn	E 45mn	E 45mn	E 45mn	2	2
	VLDVE201 (version)	E 45mn	E 45mn	E 45mn	E 45mn	2	2
	VLDLO201 (l.oral)	O	O	O	O	2	2
	VLDCV201 (civi)	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	3	3
	VLDLI201 (litté)	O	O	O	O	3	3
TLLUD203 Langue vivante au choix						12	12
TLDUT205 Langue non-spé						3	3
<u>U E Transversales</u>						<u>3</u>	
TLDUT201						3	3
	VLLINF21 Inform					3	3

**MODALITES D'EXAMEN
L2**

SEMESTRE 3 U.E.	E.C	Nature et durée des épreuves				E.C.T.S	Coef.de Pond°
		Comete juin	Comete septembre	Départ janvier	Départ septembre		
<u>UE majeure</u>						<u>15</u>	
TLDUD301	Maîtrise de la langue					12	15
	VLDTR311	E 2h	E 2h	E 2h	E 2h	3	3
	VLDGR301	E 1h	E 1h	E 1h	E 1h	1,5	1,5
	VLDLO301	O	O	O	O	1,5	1,5
	VLDLI301 (litté)	E 2h	E 2h	E 2h	E 2h	4,5	4,5
	VLDCV301 (civi)	E 2h	E 2h	E 2h	E 2h	4,5	4,5
<u>UE mineure</u>						<u>9</u>	
	Lettres modernes ou	Sciences	Ou langue			9	9
		du langage	vivante				
<u>Allemand UE mineure</u>						9	9
	VLDTR311	E 2h	E 2h	E 2h	E 2h	3	3
	code (langue orale)	O	O	O	O	1,5	1,5
	VLDCV301 (civi)	E 2h	E 2h	E 2h	E 2h	4,5	4,5

<u>UE Transversales</u>						<u>6</u>	
Renforcement majeure	VLDAR301 (peinture)	O	O	O	O	3	3
ou renforcement mineure						3	
Ou LV3						3	
+ 1 PARCOURS						3	3
	Enseignement MLXEF301	CC				3	
	Fonction publique					3	
	Communication VLLCOM31	E 1h30				3	
	Culture	CC				3	

SEMESTRE 4 U.E.	E.C	Nature et durée des épreuves				E.C.T.S	Coef.de Pond°
		Comete Juin	Comete septembre	Départ juin	Départ septembre		
<u>UE disciplinaires</u>						15	
TLDUD401	Maîtrise de la langue					12	15
	VLDTR411	E 2h	E 2h	E 2h	E 2h	3	3
	VLDGR401	E 1h	E 1h	E 1h	E 1h	1.5	1.5
	Code langue orale	O	O	O	O	1,5	3
	VLDLI401 (civi)	E 2h	E 2h	E 2h	E 2h	4.5	4.5
	VLDCV401 (litté)	E 2h	E 2h	E 2h	E 2h	4.5	4.5
<u>UE mineure</u>							
	Lettres modernes	Ou sciences du langage		Ou langue vivante		9	9
<u>Allemand UE mineure</u>						9	9
	VLDTR411	E 2h	E 2h	E 2h	E 2h	3	3
	Code langue orale	O	O	O	O	1,5	1,5
	VLDCV401 (litté)	E 2h	E 2h	E 2h	E 2h		

<u>UE Transversales</u>						6	
Renforcement majeure	VLDMU401 (musique)	O	O	O	O	3	3
Our enforcement mineure							
Ou LV2 ou LV3						3	3
+ 1 PARCOURS						3	3
	Enseignement MLEMP402 ou MLCMP402					3	
	Fonction publique					3	
	Communication VLLCOM41					3	
	Culture					3	

**MODALITES D'EXAMEN
L3**

SEMESTRE 5 U.E.	E.C	Nature et durée des épreuves				E.C.T.S	Coef .de Pond°
		Comete juin	Comete septembre	Départ janvier	Départ septembre		
<u>UE disciplinaires</u>						24	
TLDUD501	Maîtrise de la langue					12	12
	VLDT501	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	3	3
	VLDVE501	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	3	3
	VLDLG501 (ling textuelle)	E 1h	E 1h	E 1h	E 1h	1.5	1.5
	VLDLG502 (ling moderne)	E 1h	E 1h	E 1h	E 1h	3	3
	VLDLO501 (L. orale)	O	O	O	O	1.5	1.5
TLDUD502	Littérature et civilisation					12	12
	VLDLI501	E 3h	E 3h	E 3h	E 3h	4.5	4.5
	VLDCV501	E 3h	E 3h	E 3h	E 3h	4.5	4.5
	VLDCV502 (renforc.civi)	O	O	O	O	3	3
<u>UE Transversales</u>						6	
LV2 ou LV3 1 PARCOURS						3	3
	Enseignement MLRERP503 ou MLCRP503					3	
	Fonction publique Stage avec rapport					3	
	Communication VLLDCM31	E 1h30				3	
	Culture	CC				3	

SEMESTRE 6 U.E.	E.C	Nature et durée des épreuves				E.C.T.S	Coef.de Pond°
		Comete juin	Comete septembre	Départ juin	Départ septembre		
<u>UE disciplinaires</u>						24	
TLDUD601	Maîtrise de la langue					12	12
	VLDTH601	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	3	3
	VLDVE601	E 1h30	E 1h30	E 1h30	E 1h30	3	3
	VLDLG601 (ling. textuelle)	E 1h	E 1h	E 1h	E 1h	1.5	1.5
	VLDLG602 (ling. moderne)	E 1h	E 1h	E 1h	E 1h	3	3
	VLDLO601	O	O	O	O	1.5	1.5
TLDUD602	Littérature et civilisation					12	12
	VLDLI601	E 3h	E 3h	E 3h	E 3h	4.5	4.5
	VLDCV601	E 3h	E 3h	E 3h	E 3h	4.5	4.5
	VLDLI602 (renforc.litté)	O	O	O	O	3	3
<u>UE Transversales</u>						6	
LV2 ou LV3						3	3
1 PARCOURS						3	3
	Enseignement MLEOA604 ou MLCOA604					3	
	Fonction publique Stage avec rapport					3	
	Communication Stage avec rapport					3	
	Culture Stage avec rapport					3	

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, 2009-2012

Modalités visées par le CEVU et approuvées par le CA de l'université

POUR CHAQUE DIPLOME DE LICENCE OU DE MASTER, LES INFORMATIONS CONCERNANT LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SONT ADOPTEES EN CONSEIL D'UFR ET TRANSMISES AU CEVU, AVANT D'ETRE VALIDEES PAR LE CA, CE AVANT LE COMMENCEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE. CES INFORMATIONS CONCERNANT LES MODALITES DE CONTROLE FIGURENT DANS LA BROCHURE PRESENTANT LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT DE CHAQUE DIPLOME. DES RECTIFICATIONS, POUR REpondre A DES SITUATIONS PARTICULIERES, PEUVENT ETRE PROPOSEES PAR LES UFR POUR ADOPTION PAR LES INSTANCES DE L'UNIVERSITE AU PLUS TARD A LA FIN DE LA 4E SEMAINE DU 1^E SEMESTRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE.

L'exposé des formules de contrôle des connaissances et des compétences décrit, pour chaque étudiant et pour chaque étape de diplôme, les modalités générales de son évaluation.

Trois formules peuvent être appliquées :

1. La formule standard de contrôle des connaissances et des compétences:

(CEVU du 15 juin 2009, Délibération du CA du 22 juin 2009)

Elle s'applique à tous les étudiants inscrits dans une formation diplômante de Licence ou de Master à l'université Paris Ouest, à l'exception de ceux qui préparent leur(s) diplôme(s) dans le cadre de l'enseignement à distance et sauf situation particulière donnant droit à la formule dérogatoire. Pour chaque élément pédagogique (UE ou EC) au niveau duquel s'opère l'évaluation de l'étudiant, la formule d'examen standard peut comporter un ou deux volets, selon l'élément pédagogique concerné: a) *le contrôle continu* et b) *l'épreuve finale*. Lorsque les deux volets sont présents, leur pondération respective est fixée par l'équipe de formation.

a) *Le contrôle continu* est composé d'épreuves qui visent à vérifier ponctuellement les acquis de l'étudiant. Parmi ces épreuves, certaines peuvent prendre la forme d'un contrôle organisé sous la direction du responsable de l'équipe pédagogique, commun donc à tous les étudiants inscrits à l'élément pédagogique. Ce contrôle est usuellement dénommé « partiel ».

b) *L'épreuve finale* est une épreuve récapitulative, portant donc sur l'ensemble du programme, qui se déroule à la fin de l'enseignement. Cette épreuve finale peut prendre deux formes :

- le *devoir final*, organisé et corrigé par l'enseignant dans le cadre des groupes qui composent la population inscrite à l'élément pédagogique. Celui-ci peut prendre différentes formes : devoir, dossier, mémoire, compte-rendu de stages, etc.

[Tapez un texte]

- *l'examen de fin de semestre* (épreuve sur table), commun à tous les étudiants inscrits à l'élément pédagogique.

2. La formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance :

Elle s'applique à tous les étudiants qui sont inscrits à l'université Paris Ouest dans le cadre de l'EAD. Pour tous les éléments constitutifs de l'étape de diplôme ou du diplôme, la formule d'examen prend la forme d'un *examen terminal*.

Le calendrier des examens s'appliquant aux étudiants inscrits en EAD auprès du service commun COMETE sera annoncé en début de chaque année universitaire.

3. La formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences:

Elle s'applique aux étudiants qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas bénéficier de l'enseignement à distance et qui sont dispensés d'assiduité aux enseignements présentiels. Pour tous les éléments pédagogiques de l'étape de diplôme ou du diplôme auxquels est inscrit l'étudiant, elle prend la forme d'un *examen terminal*.

Les conditions de dispense d'assiduité doivent figurer dans le livret de l'étudiant. Ces conditions sont en conformité avec le cadre général qui a été approuvé par les instances de l'université.

• La session de rattrapage :

Quel que soit le type de contrôle des connaissances et compétences adopté, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des enseignements de l'année sont convoqués à une deuxième session d'examen, dite session de rattrapage, où ils devront obligatoirement repasser tous les éléments pédagogiques qui n'ont pas été validés (voir modalités de validation ci-dessous).

Pour chaque élément pédagogique, et quel que soit le régime d'inscription de l'étudiant pour l'année universitaire en question, les modalités de contrôle (durée de l'épreuve, oral ou écrit ; contenus du programme exposé dans la brochure) en vigueur à la 2^e session dite session de rattrapage seront identiques à celles proposées à la 1^e session aux étudiants inscrits à la formule dérogatoire.

LA PRISE EN COMPTE DES ABSENCES, DES DISPENSES ET DES CREDITS ACQUIS

(CEVU du 16 février 2009 ; délibération du CA du 2 mars 2009)

Les absences

Un étudiant reconnu absent au cours du semestre à plus de trois séances de TD organisés dans le cadre d'un EC est déclaré défaillant à celui-ci, que l'absence soit justifiée ou non. L'étudiant se verra attribuer le résultat ABI pour l'EC concerné. Lorsque le nombre de séances obligatoires est de 10 ou moins de 10, au-delà de 25 % d'absences (arrondis à l'entier supérieur), l'étudiant sera déclaré défaillant.

Un étudiant reconnu absent à une épreuve portant sur un élément constitutif d'une UE ou sur une UE, est déclaré défaillant à cet élément pédagogique, que l'absence soit justifiée ou non. Dans ce cas, l'étudiant se verra attribuer la note de **ABI** pour l'EC concerné, ou pour l'UE concernée, si l'épreuve porte sur l'UE.

Les dispenses

Un étudiant à qui on attribue une dispense pour un élément pédagogique particulier voit celui-ci neutralisé dans le calcul des résultats. La neutralisation se fait par affectation à l'élément pédagogique concerné d'un coefficient de pondération égal à zéro. Les crédits associés à cet élément ne sont acquis qu'à l'issue de la session d'examen qui se traduit par l'obtention par l'étudiant de l'UE, du semestre ou de l'année comprenant l'élément pédagogique en question.

La validation des acquis

L'étudiant qui bénéficie de validations d'acquis au titre d'éléments constitutifs ou d'unités d'enseignement acquis et capitalisés voit les crédits correspondants transférés. Les éléments pédagogiques ainsi validés sont neutralisés dans la détermination des résultats par l'affectation d'un coefficient de pondération égal à zéro.

LES REGLES DE COMPENSATION, DE CAPITALISATION ET DE PROGRESSION EN LICENCE

- *La composition des unités d'enseignement*

Disposition n°1 : Une unité d'enseignement peut être composée d'un ou de plusieurs éléments constitutifs. L'évaluation des étudiants peut être organisée au niveau de l'UE, y compris lorsqu'il y a plusieurs éléments constitutifs.

- *La détermination du résultat de l'étudiant*

Disposition n°2 : Lorsque l'évaluation des étudiants s'opère au niveau de chacun des éléments constitutifs de l'UE, le résultat obtenu à celle-ci est donné par la moyenne pondérée des notes acquises aux différents éléments constitutifs (compensation intra UE).

Disposition n°3 : Les UE d'un même semestre se compensent entre elles, compte tenu de leur coefficient de pondération (Compensation intra semestre).

Disposition n°4 : Les premier et deuxième semestres de la licence se compensent. Il en est de même des troisième et quatrième semestres et des cinquième et sixième semestres.

Disposition n°5 : Si le résultat obtenu à l'année est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis. Une mention est alors attribuée selon le résultat obtenu à l'année. Le calcul de ce résultat se fait en intégrant l'ensemble des UE qui entrent dans la structuration des parcours de formation, en tenant compte de la pondération qui a été affectée à chaque élément pédagogique.

Passable si : $10 \leq \text{résultat} < 12$

Assez bien si : $12 \leq \text{résultat} < 14$

Bien si : $14 \leq \text{résultat} < 16$

Très bien si : $16 \leq \text{résultat}$

Sinon l'étudiant est déclaré non admis.

Disposition n°6 : Si le résultat obtenu à un semestre est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis à celui-ci. Aucune mention n'est attribuée pour le résultat d'un semestre.

Si le résultat obtenu au semestre est inférieur à 10 mais que l'étudiant est admis à l'année, il est aussi déclaré admis par compensation au semestre considéré.

Si le résultat obtenu au semestre est inférieur à 10 et que l'étudiant est non admis à l'année, il est aussi déclaré non admis au semestre considéré.

Disposition n°7 : Si le résultat obtenu à une UE est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis à celle-ci. Cependant, aucune mention n'est attribuée.

- Si le résultat obtenu à une UE est inférieur à 10 mais si l'étudiant est déclaré admis, par compensation ou non, au semestre qui comprend cette UE, il est déclaré *admis* par compensation à celle-ci.
- Si le résultat obtenu à une UE est inférieur à 10 et si l'étudiant est déclaré *non admis* au semestre qui comprend cette UE, il est déclaré *non admis* à celle-ci.
- Si la compensation « intra UE » ne peut s'effectuer en raison d'une défaillance à l'un de ses EC, l'étudiant est déclaré *défaillant* à cette UE.
- Tout résultat « ABI » à un élément pédagogique particulier donne lieu à un résultat général de *Défaillant* au semestre en question.
- *La capitalisation des unités d'enseignement*

Disposition n°8 : Une unité d'enseignement est acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant est déclaré *admis* ou *admis par compensation* à celle-ci.

Disposition n°9 : Les éléments constitutifs des unités d'enseignement non acquises sont capitalisables, dès lors que l'évaluation des étudiants est organisée au niveau de chaque EC et que la note obtenue à l'EC concerné est supérieure ou égale à 10.

- *La progression dans les parcours de formation*

Disposition n°10 : L'étudiant inscrit à une année n est autorisé à poursuivre à l'année n+1 dès lors qu'il est admis à l'année n.

L'étudiant inscrit à une année n et non admis à celle-ci est autorisé à poursuivre conditionnellement en année n+1 si et seulement s'il ne lui manque au maximum que la validation d'un seul semestre de l'année immédiatement inférieure (n).

Disposition n°11 : Pour les licences « droit-français-droit étranger », « économie ou gestion -langues et civilisation étrangères » et « Histoire-langue et civilisation étrangères :anglais », les règles de compensation appliquent le principe général de compensation « intra UE » et de compensation entre les UE d'une même discipline ou « blocs ». Ainsi, à titre d'exemple, la moyenne générale du bloc « droit » ne se compense pas avec la moyenne générale du bloc « langues. » Les règles de progression dans le parcours de formation sont établies en application de ce principe de « non-compensation » entre les deux blocs.

La présente disposition s'appliquera à toute licence de type « bidisciplinaire » qui pourra être créée au cours du contrat 2009-2012.

Disposition n°12 : Les règles en vigueur pour la licence à l'université Paris Ouest en 2009-2012 prévoient la possibilité d'attribuer à un EC « disciplinaire » ou à une UE « disciplinaire » une pondération qui peut être majorée par rapport à son poids en crédits ECTS. La définition d'une UE « disciplinaire » est celle exposée dans les dispositions arrêtées par le CA du 26 novembre 2007 pour l'offre LMD 2009-2012. La pondération adoptée sera approuvée par l'UFR responsable du diplôme avant transmission au CEVU pour avis et au CA pour validation.

Disposition n°13 : En 1^e année, l'étudiant qui s'est inscrit dans une mention ou dans une spécialité dont la progression est organisée dans le cadre d'un *socle* (1^e semestre) et *portail* (2^e semestre) peut se réorienter de droit vers une autre mention ou spécialité ayant fait partie du socle (1^e semestre) ou portail (2^e semestre) qu'il a suivis. La réorientation s'effectuera conformément aux procédures administratives en vigueur. Pour la progression de l'étudiant dans la mention ou spécialité choisie dans le cadre de la réorientation, les règles de validation en vigueur sont les règles générales qui conditionnent le passage à l'année n+1, en l'occurrence à la 2^e année.

Disposition n°14 : Les EC de langue qui font partie des UE transversales sont organisés par niveau de compétence linguistique : ces niveaux sont au nombre de trois. L'étudiant progressera à l'EC de langue du niveau supérieur s'il obtient une note supérieure ou égale à 10 à l'EC de niveau immédiatement inférieur. L'inscription par niveau à l'EC de langue se fait annuellement.

Un étudiant qui a validé le niveau 3 d'une langue vivante dès sa L1 ou dès sa L2 peut choisir pour l'année n+1 d'étudier une autre langue, dans le cadre d'une UE transversale. Pour les filières du domaine ALL, un étudiant qui a validé le niveau 3 dès son L1 ou son L2 peut s'inscrire dans un EC qui relève de l'offre LLCE de la langue en question, si l'EC qui correspond à son année d'inscription et représente la même valeur en ECTS, à la condition que cette possibilité ait été acceptée par l'équipe de formation de la mention et prévue dans la modélisation du diplôme.

Disposition n°15 . Un étudiant peut s'inscrire dans un EC qui relève de l'offre d'enseignements « libres » qui a été validée par les instances de l'université. Dans ce cas, les enseignements « libres » donnent droit, s'ils sont validés à des crédits supplémentaires au-delà des 30 crédits par semestre de la structuration générale du diplôme ou étape de diplôme. La validation d'un enseignement « libre » donne lieu à des points de bonification qui entrent dans le calcul des moyennes semestrielles et à être enregistrées sur l'annexe descriptive au diplôme.

Le jury du diplôme ou de l'étape de diplôme accordera des points de jury au titre d'un EC libre à condition que l'étudiant a déjà été admis à l'année sur la base de la moyenne établie pour les 60 ECTS de l'année. Le jury décidera du nombre de points de bonification pouvant être accordés au titre de l'enseignement libre validé par l'étudiant. Les règles d'attribution des points de jury pour les enseignements libres seront approuvées par le conseil de l'UFR responsable de la filière.

LES REGLES DE COMPENSATION, DE CAPITALISATION ET DE PROGRESSION EN MASTER

- La composition des unités d'enseignement

Disposition n°16 : Une unité d'enseignement peut être composée d'un ou de plusieurs éléments constitutifs. L'évaluation des étudiants pourra être organisée au niveau de l'UE, y compris lorsqu'il y a plusieurs éléments constitutifs.

La détermination du résultat de l'étudiant en première année de Master

Disposition n°17 : Lorsque l'évaluation des étudiants s'opère au niveau de chacun des éléments constitutifs de l'UE, le résultat obtenu à celle-ci est donné par la moyenne pondérée des notes acquises aux éléments constitutifs (compensation intra UE).

Disposition n°18 : Les UE d'un même semestre se compensent entre elles compte tenu de leur coefficient de pondération (Compensation intra semestre).

Disposition n°19 : Si la moyenne des notes obtenues à un semestre est supérieure ou égale à 10, l'étudiant est déclaré admis à celui-ci.

Sinon l'étudiant est déclaré *non admis*

Disposition n°20 : Si la note moyenne obtenue à une UE est supérieure ou égale à 10, l'étudiant est déclaré *admis* à celle-ci.

- Si la note moyenne obtenue à une UE est inférieure à 10 mais que l'étudiant est *admis* au semestre qui comprend cette UE il est déclaré *admis par compensation* à celle-ci.
- Si la note moyenne obtenue à une UE est inférieure à 10 et que l'étudiant est *non admis* au semestre qui comprend cette UE, il est déclaré *non admis* à cette UE.

Disposition n°21 : A la condition que chacun des deux semestres a été validé, l'étudiant se voit attribuer une mention établie à partir de la moyenne entre les deux semestres du M1.

Passable si : $10 \leq \text{résultat} < 12$

Assez bien si : $12 \leq \text{résultat} < 14$

Bien si : $14 \leq \text{résultat} < 16$

Très bien si : $16 \leq \text{résultat}$

- La détermination du résultat de l'étudiant en deuxième année de Master

Disposition n°22 : Chaque équipe de formation détermine les modalités de compensation et de capitalisation. Ces modalités doivent être identiques pour toutes les spécialités d'une même mention.

La capitalisation des unités d'enseignement en Master

Disposition n°23 : Une unité d'enseignement est acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant est déclaré *admis* ou *admis par compensation* à celle-ci.

Disposition n°24 : Les éléments constitutifs des unités d'enseignement non acquises sont capitalisables dès lors que l'évaluation des étudiants est organisée au niveau de chaque EC et que la note obtenue à l'EC est supérieure ou égale à 10.

- **REGLES RELATIVES AUX ENSEIGNEMENTS DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE EN MASTER**

Disposition n°25 : Les EC de langue qui sont prévus dans l'UE transversale sont organisés par niveau, comme pour la licence, sauf si l'équipe de formation met en place un enseignement de langue portant spécifiquement sur des compétences qui sont directement en relation avec la mention du master.

Disposition n°26 : L'organisation administrative de l'année universitaire est annuelle.

Disposition n°27 : L'organisation pédagogique de l'année est semestrielle. Les étudiants bénéficient de deux sessions d'examen. La première session d'examen portant sur le 1^e semestre se déroule au terme des enseignements du 1^e semestre. La première session d'examen portant sur le 2^e semestre se déroule au terme des enseignements du 2^e semestre. La seconde session, dite de rattrapage, se déroule en une seule fois. L'évaluation porte sur les enseignements dispensés au premier et second semestre de l'année universitaire. L'organisation du régime d'examen pour les étudiants EAD est celui exposé plus haut à propos de *La formule d'examen pour l'enseignement à distance*.

- **Règles pour la transition entre LMD1 et LMD2**

Disposition n°28 : Tous les étudiants admis en 2008-2009 à la première année de la licence, à la deuxième année de licence, ou à la licence, sont autorisés à s'inscrire dans la même filière, respectivement :

- ↪ Aux semestres 3 et 4 de la licence correspondante dans l'offre LMD2
- ↪ Aux semestres 5 et 6 de la licence correspondante dans l'offre LMD2
- ↪ Aux semestres 1 et 2 de Master si l'accès à ceux-ci n'est pas sélectif.

Disposition n°29 : Tous les étudiants ajournés en 2008-2009 dans un diplôme de L ou de M de l'université Paris Ouest sont autorisés à s'inscrire en 2009-2010 dans la filière qui lui correspond dans la nouvelle offre LMD2 et dans la même année ou étape de ce diplôme. Une convention pédagogique sera établie par l'UFR, sous le contrôle des responsables de l'équipe de formation concernée, précisant les éléments pédagogiques validés antérieurement et les rattrapages à effectuer en LMD2, conformément aux règles de capitalisation des UE et des EC qui sont en vigueur. Ce document est établi en deux exemplaires, le premier est destiné à l'étudiant, le second est conservé par à l'UFR.

S'agissant de la conversion des acquis antérieurs, lorsque la note obtenue à un élément pédagogique validé et capitalisé est *supérieure ou égale à 10*, ce résultat est repris dans la détermination des résultats futurs. Lorsque la note obtenue à un élément pédagogique validé est *inférieure à 10*, ce résultat est neutralisé dans la détermination des résultats futurs par l'affectation d'un coefficient de pondération égal à 0 (dispense).

Disposition n°30 : En licence, aucun rattrapage supplémentaire ne peut être demandé en 2009-2010 à un étudiant au titre des enseignements nouveaux introduits dans le cadre du LMD2, s'il a été inscrit en 2008-2009 en année n et admis en N+1 en 2009-2010, mais avec des rattrapages à effectuer dans un semestre du niveau n. Le rattrapage imposé portera sur des UE ou sur les EC qui, dans la nouvelle maquette, correspondent à aux UE ou aux EC qui n'ont pas été validées en 2008-2009 ou antérieurement.

Disposition n°31 : Dans l'éventualité où un élément pédagogique faisant partie d'une étape n d'un diplôme dans le schéma LMD1 a été validé par un étudiant, et que ce même élément pédagogique figure à l'étape n+1 dans le schéma LMD2, les crédits attachés à cet élément sont considérés comme définitivement acquis par l'étudiant. Il sera dispensé d'enseignement et d'examen pour cet élément pédagogique. Celui-ci sera neutralisé par l'affectation d'un coefficient de pondération égal à 0 dans la détermination des résultats que l'étudiant obtiendra à l'étape n+1 dans le nouveau schéma LMD2.

Disposition n°32 : Ces modalités de contrôle des connaissances ne s'appliquent pas du diplômes « DUT ».

CHARTRE DES EXAMENS

La présente Charte définit les dispositions communes à l'ensemble des composantes et services de l'Université concernant le déroulement des examens.

Elle s'applique à toute épreuve organisée par l'université dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Elle s'applique donc aux épreuves organisées dans le cadre du régime normal « contrôle continu », aux épreuves organisées pour les étudiants relevant de l'enseignement à distance, aux épreuves de contrôle terminal, ainsi qu'aux épreuves de la session de rattrapage.

- CALENDRIER ET CONVOCATION

Le calendrier des examens de fin de semestre, hors contrôle continu, est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage sécurisé au moins 15 jours avant le début des épreuves. Dans la mesure du possible, il est également mis en ligne sur le site Internet de l'Université et sur celui de la composante ou du service. Il précise le lieu, la date, l'heure de début et la durée de chaque épreuve.

L'affichage vaut convocation des étudiants. Il appartient donc à chaque étudiant de veiller à s'informer du calendrier des examens, étant rappelé que l'absence à une épreuve empêche la validation de l'Unité d'Enseignement correspondante.

- DEROULEMENT DES EPREUVES

Pour chaque épreuve, un procès-verbal est établi. Il mentionne tout incident survenu dans le cadre de l'épreuve. Il est joint aux copies et à la liste d'émargement.

- **ACCES AUX SALLES D'EXAMEN**

- **CONDITIONS D'ENTREE**

Les étudiants doivent être présents devant la salle d'examen **15 minutes** avant le début des épreuves écrites. Ce temps est nécessaire à la bonne organisation des formalités de contrôle d'identité et d'émargement et au bon déroulement de l'épreuve.

- *Contrôle d'identité*

Les étudiants justifient de leur identité par la présentation de leur carte d'étudiant. En cas d'oubli, ils peuvent présenter leur carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire.

Les étudiants ne pouvant présenter aucun de ces documents ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve. Les titres de transports, carte de bibliothèque et autres documents, même avec photo, ne sont pas admis comme justificatifs d'identité.

Selon les moyens techniques utilisés, et notamment en cas de lecture optique des cartes d'étudiant, le contrôle d'identité peut être organisé à l'entrée de la salle d'examen. Dans ce cas, il conditionne l'autorisation à entrer dans la salle.

Le contrôle d'identité peut également être assuré à l'intérieur de la salle, le cas échéant après le début de l'épreuve.

- *Tenue vestimentaire*

Les tenues vestimentaires des étudiants doivent permettre de voir l'intégralité de leur visage. **Les étudiants qui se présenteraient avec des tenues ne permettant pas de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'écouteurs ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve.**

- *Installation*

Les étudiants prennent place dans la salle d'examen, le cas échéant à la place qui leur a été assignée. Les étudiants s'installent de manière à ne pas être au coude à coude et à permettre la circulation du personnel chargé de la surveillance.

Les surveillants ont toute autorité pour déterminer la place des étudiants, ils peuvent faire changer un étudiant de place s'ils le jugent utile.

Avant le début de l'épreuve, les sacs et effets personnels des étudiants sont déposés hors de leur portée, à l'endroit indiqué par les surveillants. Les étudiants ne conservent que le strict nécessaire pour composer.

Les étudiants remplissent immédiatement l'en-tête de leur copie afin de ne pas avoir à le faire à la fin de l'épreuve.

- *Emargement*

Une fois leur identité contrôlée, les étudiants émargent au regard de leur nom.

Un étudiant ne figurant pas sur la liste d'emargement **peut**, sous réserve de vérification ultérieure, être autorisé à composer par l'enseignant responsable de salle. L'étudiant est alors ajouté à la liste d'emargement et mention en est portée au procès-verbal de l'épreuve. S'il s'avère par la suite que l'étudiant a composé à tort, sa copie ne sera pas prise en compte.

- *Retard*

L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution des sujets.

Toutefois, dans la limite d'un retard n'excédant pas le tiers de la durée de l'épreuve et au maximum d'1 heure, l'étudiant retardataire peut être autorisé à composer par l'enseignant responsable de salle.

Aucun temps supplémentaire de composition n'est accordé au candidat arrivé en retard. La mention du retard et des circonstances de celui-ci est portée au procès-verbal de l'épreuve. Des justificatifs pourront être exigés.

CONDITIONS DE SORTIE

Les règles relatives aux conditions de sortie s'appliquent quelle que soit la durée de l'épreuve, et même si l'étudiant souhaite abandonner et rendre copie blanche.

- *Sortie temporaire*

Une fois les sujets distribués, aucune sortie temporaire n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure.

En cas d'épreuve d'une durée inférieure ou égale à 2 heures, aucune sortie temporaire n'est autorisée.

Toutefois, en cas d'urgence médicale, l'étudiant est autorisé à sortir avant la fin de la 2^{ème} heure. Il est alors accompagné d'un surveillant.

Au-delà de la 2^{ème} heure, les étudiants ne peuvent être autorisés à quitter temporairement la salle que :

- 1 par 1 ;
- sans documents ni moyens de communication ;
- contre la remise de leur carte d'étudiant aux surveillants, carte qu'ils récupèrent à leur retour. Toute absence anormalement prolongée sera consignée au procès-verbal de l'épreuve.

- *Sortie définitive*

Une fois les sujets distribués, aucune sortie définitive n'est autorisée avant la fin de la 1^{ère} heure.

En cas d'épreuve d'une durée inférieure ou égale à 1 heure, aucune sortie n'est autorisée.

Les étudiants ne peuvent quitter définitivement la salle qu'après la remise d'une copie à leur nom, même blanche. L'étudiant qui quitterait la salle d'examen sans remettre de copie serait considéré comme défaillant.

CONSIGNES A RESPECTER PENDANT TOUTE LA DUREE DE L'EPREUVE

A l'exception des documents expressément autorisés par le sujet, aucun matériel (note, livre, document, support électronique) ne sera détenu par l'étudiant pendant les épreuves.

Les sacs, documents, objets ou autres matériels sont déposés hors de portée avant le début de l'épreuve.

Lorsque des documents ou matériels sont autorisés par le sujet, ils sont à usage strictement individuels, et ne peuvent être échangés entre étudiants. Ils sont vierges de toute annotation, surlignage, post-it ou mémoire.

Cela vaut en particulier pour les codes juridiques et les calculatrices programmables, qui doivent être vierges de toute annotation ou programmation particulière.

**L'usage de téléphones portables ou de tout autre moyen de communication, même à l'usage d'horloge, est strictement interdit.
Il appartient aux étudiants de se munir d'une montre, l'Université ne garantissant pas la présence d'horloges dans les salles d'examen.**

Même éteints, les téléphones portables sont déposés hors de portée avec les effets personnels des étudiants. A défaut, ils seront saisis par les surveillants.

Les étudiants composent seuls et personnellement.

Il est interdit aux étudiants de parler ou d'échanger quelque information que ce soit entre eux pendant l'épreuve. Toute question sera adressée aux surveillants.

Les étudiants utilisent exclusivement les copies et brouillons mis à leur disposition par l'Université.

En dehors de l'en-tête anonymable, la copie ne doit porter aucun signe distinctif susceptible d'identifier l'étudiant. A défaut, le jury pourra considérer qu'il y a rupture d'anonymat et annuler la copie.

FIN DE L'ÉPREUVE ET REMISE DES COPIES

Au signal de fin d'épreuve donné par l'enseignant responsable de salle, tous les étudiants cessent immédiatement de composer. Tout refus de cesser d'écrire sera porté au procès-verbal de l'épreuve.

Chaque étudiant remet une copie, même blanche, et anonymée.

L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaires oubliés.

CAS DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Il appartient aux étudiants souhaitant bénéficier d'un aménagement de saisir le service de médecine préventive (SUMPPS) et le service handicap.

En cas d'handicap permanent, cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire faisant l'objet d'une inscription et être renouvelée chaque année.

En cas d'handicap temporaire, l'étudiant se manifeste dans les meilleurs délais.

LAÏCITE

Les étudiants ne sauraient invoquer des motifs religieux, philosophiques ou politiques pour refuser de se soumettre à certaines épreuves, contester le choix des sujets, demander de changer la date d'une épreuve, ni pour prétendre choisir un examinateur plutôt qu'un autre.

FRAUDE

Toute infraction aux règles énoncées ci-dessus sera considérée comme une tentative de fraude et pourra donner lieu à la saisine de la section disciplinaire.

En cas de flagrant délit :

- Les surveillants prennent toute mesure nécessaire pour faire cesser la fraude. Ils ont toute autorité pour saisir les documents ou matériels permettant d'établir la réalité des faits. Ils portent mention de l'incident au procès-verbal de l'épreuve et rédigent un rapport précis et détaillé qui est joint à celui-ci.

- L'étudiant continue de composer. Toutefois, en cas de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée.

Les sanctions encourues vont de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

<p>- COMMUNICATION DES RESULTATS ET CONSULTATION DES COPIES</p>
--

Les résultats sont communiqués par voie d'affichage et par Internet. Les résultats des examens de janvier sont communiqués à titre informatif, sous réserve des délibérations des jurys.

Il appartient aux étudiants qui souhaitent consulter leurs copies de s'informer auprès du service de scolarité compétent des modalités de consultation.



PLAGIAT / PLAGIARISM

1. QU'EST-CE QUE LE PLAGIAT ?

a. Le **plagiat** est l'action d'un plagiaire, de celui qui s'approprie des portions de livres. *Le plagiat est incontestablement un des délits les plus graves qui puissent se commettre dans la république des lettres, et il y faudrait un tribunal souverain pour le juger. [Bonnet, Lett. div. Oeuv. t. XII, p. 206, dans POUGENS]*

b. Le **plagiat** est un passage pillé d'un ouvrage.

c. Le **plagiaire** est celui qui prend, dans un ouvrage qu'il ne cite pas, des pensées, des expressions remarquables, ou même des morceaux entiers.

[définitions du Littré]

À l'Université, le plagiat consiste à recopier des idées ou des passages entiers relevés dans des ouvrages ou sur Internet et à les présenter comme ses propres idées. Il s'agit donc de voler les idées et/ou les mots de quelqu'un d'autre et de se les approprier. Le plagiat est donc une forme de triche.

2. COMMENT RECONNAITRE LE PLAGIAT ?

Il est parfois difficile de savoir si l'on est coupable de plagiat ou non lorsque l'on s'inspire de documents pour un travail à la maison. Quelle différence entre « s'inspirer de documents » et « plagier des documents » ?

EXEMPLES D'UTILISATIONS ACCEPTABLES OU NON D'UN DOCUMENT

(voir <http://www.uottawa.ca/plagiat.pdf>)

Voici un texte dont on souhaite s'inspirer pour un devoir, par exemple :

« Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à

embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes ; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes. »

Brodie, Janine & Célia Chandler, « Les femmes et le processus électoral au Canada » in K. Megyery, *Les Femmes et la politique canadienne*, Toronto, Dundern Press, 1991, 3-4.

Voici différentes utilisations de ce texte :

1. Même si les femmes représentent partout plus de la moitié de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.

PLAGIAT : l'extrait a été recopié sans guillemets et sans aucune mention de la source.

2. Même si les femmes constituent plus de 50 % de la population, il est rare qu'elles possèdent des postes élevés dans le domaine de la politique. En fait, la domination des hommes peut être plus facilement perçue dans le domaine électoral. Cependant, même si, depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes qui étaient dominés par les hommes, il demeure qu'il est très difficile pour les femmes canadiennes d'accéder à des postes législatifs.

PLAGIAT : on a remplacé les mots d'origine par des synonymes, mais ce n'est pas une réelle reformulation ; c'est de la paraphrase. De plus, la source n'est pas mentionnée et il n'y a pas de guillemets.

3. Même si les femmes représentent plus de 50 % de la population, elles **comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. En fait, c'est dans le domaine électoral que la domination des hommes se fait davantage sentir.** Cependant, même si depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes traditionnellement réservés aux hommes, **l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible** pour la plupart des Canadiennes (Brodie, 1991 : 3).

PLAGIAT : même si la source est mentionnée, les mots en caractères gras sont empruntés au texte d'origine, sans guillemets.

4. Selon Brodie, « [B]ien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral ». (1991 : 3)

ACCEPTABLE : la source est mentionnée et le texte emprunté est placé entre guillemets.

5. Comme le rappelle Brodie (1991 : 3), de plus en plus de femmes occupent des postes dominés par les hommes et « l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes ».

ACCEPTABLE : la source est mentionnée, les passages empruntés au texte d'origine sont placés entre guillemets et les idées essentielles sont reformulées et synthétisées.

6. Selon Brodie (1991), même si les femmes accèdent de plus en plus à des postes jadis dominés par les hommes, elles demeurent très sous-représentées dans le domaine de la politique.

ACCEPTABLE : les idées du texte d'origine sont résumées et reformulées ; la source est mentionnée.

3. COMMENT EVITER LE PLAGIAT ?

Si vous souhaitez utiliser un document que vous avez trouvé dans un ouvrage publié ou sur Internet, il faut :

- placer le passage emprunté entre guillemets
 - **et** donner la référence complète de la source (auteur, titre de l'ouvrage ou de l'article, date, pages...)
- OU
- reformuler entièrement le passage, sans paraphraser (pas de guillemets)
 - **et** donner la référence complète de la source

Si vous souhaitez utiliser des sources trouvées sur Internet, pensez à :

1. vérifier la pertinence et le sérieux du site sur lequel se trouve l'information qui vous intéresse
2. citer la source (auteur, site) et utiliser des guillemets si vous empruntez un passage tel quel

Notez que recopier un article de Wikipédia relève du plagiat.
Toute forme de copier-coller à partir de documents trouvés sur Internet relève du plagiat.
N'oubliez pas qu'il est très facile à vos enseignants de repérer les cas de plagiat grâce aux moteurs de recherche sur Internet et grâce à des logiciels anti-plagiat.

4. QUE RISQUE-T-ON EN CAS DE PLAGIAT AVERE A L'UNIVERSITE PARIS OUEST ?

Le plagiat est **un délit** qui peut être poursuivi par les tribunaux. Dans certains cas, l'Université peut décider de porter plainte contre des étudiants fraudeurs.

Un cas de plagiat avéré peut aussi être porté à l'attention de la **commission disciplinaire** de l'Université Paris Ouest, qui décidera des sanctions à appliquer (avertissement, nullité de l'épreuve incriminée ou de l'ensemble de la session d'examen, exclusion de l'établissement...).

Si vous effectuez un séjour à l'étranger, sachez que les universités étrangères appliquent des sanctions similaires – voire souvent plus sévères encore dans les pays anglo-saxons – et que vous pouvez être renvoyé en France s'il est démontré que vous avez plagié.

ANNÉE UNIVERSITAIRE

2012 - 2013

Calendrier
universitaire

RENTRÉE
UNIVERSITAIRE
VACANCES
EXAMENS

Semaine de pré-rentrée
Lundi 24 septembre 2012

Début des cours
1^{er} semestre Lundi 1^{er} octobre 2012
2^e semestre Lundi 4 février 2013

Vacances de Noël
Du samedi 22 décembre 2012 au soir
au lundi 7 janvier 2013 au matin

Vacances d'hiver
Du samedi 9 mars 2013 après les cours
au lundi 18 mars 2013 au matin

Vacances de printemps
Du samedi 27 avril 2013 après les cours
au lundi 13 mai 2013 au matin

Examen fin 1^{er} semestre
Du lundi 14 janvier 2013
au samedi 2 février 2013

Examen fin 2^e semestre
Du lundi 27 mai 2013
au samedi 15 juin 2013

Examens de la 2^e session
Du lundi 2 septembre 2013
au samedi 14 septembre 2013

Jurys de la 1^{ère} session
Du lundi 24 juin 2013
au samedi 29 juin 2013

Jurys de la 2^e session
Du lundi 23 septembre 2013
au samedi 28 septembre 2013

*A l'exception de l'UFR STAPS, UFR SITAG, IPAG, Sciences de l'éducation et IUT de Ville d'Avray : le calendrier spécifique sera affiché sur le site

